

PLENEUF-VAL-ANDRE

La commune de Pléneuf-Val-André († Pleneg-Nantraezh) est chef lieu de canton. f-Val-André dépend de l'arrondissement de Saint-Brieuc, du département des Côtes-d'Armor (Bretagne).

ETYMOLOGIE et HISTOIRE de PLENEUF-VAL-ANDRE

Pléneuf-Val-André vient du breton « **ploe** » (paroisse) et de **Saint-Enoc**, cité dans un acte de l'abbaye de Redon en 1181-1182. Il s'agit sans doute d'un diacre qui était considéré comme cousin et compagnon de saint Samson.

Pléneuf(-Val-André) est une ancienne paroisse primitive qui englobait jadis outre le territoire actuel de Pléneuf-Val-André, ceux d'Erquy et de Saint-Alban. Le nom de Val-André, station balnéaire fondée vers 1880, est ajouté en 1965.



Pléneuf-Val-André (*Pluenot*) est mentionné dès 1167 dans un acte confirmant la donation faite à l'abbaye de Saint-Aubin des Bois de la Ville-Aubry (en Erquy). Pléneuf-Val-André (*Pluennet*) a une église vers 1330. Ploeneuc est mentionné comme paroisse de l'évêché de Saint-Brieuc dès 1428 (lettres de Jean V, n° 1806).

Les moines de Saint-Martin de Lamballe, prieuré de Marmoutier, auraient fondé une chapelle sur le Verdelet, à en juger d'après plusieurs actes du XII^{ème} siècle. Une copie d'une charte de 1129, évoque une "*ecclesia Sancti Michaelis Drosilie*" qui est peut-être Saint-Michel de la Roche, *ecclesia Sancti Michaelis de Rupe*,

mentionnée en 1216. Cette "Roche" et cette chapelle sont à rapprocher des *rupem Tinguilii cum Ecclesia Sancti Michaelis in ejusdem rupis cacumine sita*, dont la possession fut confirmée à Marmoutier du temps de Jean, évêque de Saint-Brieuc de 1109 à 1138.

Certains lieux-dits tels que *Le Cloître* semblent révéler la présence des templiers. Une ancienne léproserie est signalée au village de *La Corderie*. La pointe de Pléneuf ou pointe du Château-Tanguy, encore surnommé la Roche-Tanguy (*Rupes Tinguilii* en 1132, *Rupes Tenguidi* en 1284), était jadis le siège d'un prieuré de l'abbaye de Marmoutier. Le prieuré avait été donné en 1132 par l'évêque de Saint-Brieuc, avec l'église Saint-Michel. Le village du *Minihy* semble témoigner de la présence des moines.

Ce territoire devient par la suite la propriété des seigneurs du Guémadeuc, fondateurs de l'église paroissiale, dont le château est ruiné dès 1590 (détruit par les Ligueurs le 23 avril 1590). Par lettres données à Rennes le 5 juillet 1451, le duc de Bretagne Pierre II a créé banneret le seigneur de Guémadeuc. François Berthelot (né en 1626) achète la seigneurie du Guémadeuc au duc de Richelieu le 30 décembre 1679 (Archives des Côtes d'Armor, B649, fol. 91 v°).

L'ancienne paroisse de Pléneuf-Val-André dépendait de l'évêché et du ressort de Saint-Brieuc. Elle avait pour subdélégation Lamballe. La cure était à l'alternative. Devenue commune en 1790, Pléneuf-Val-André vend en 1880 une partie de ses terrains communaux pour fonder la station balnéaire du Val-André.

Lors des nominations aux succursales en 1803, à Pléneuf, Mgr. Caffarelli désigne M. François-Jean Hourdin, 41 ans et l'y maintient malgré le préfet qui désirait conserver Jean-Baptiste Bouguet et écrivait à son sujet les lignes ci-dessous : « *A l'arrivée de M. l'Evêque dans ce diocèse, la commune de Pléneuf était desservie en titre par J.-B. Bouguet, âgé de 60 ans, curé constitutionnel, ancien missionnaire et préfet apostolique aux îles Saint-Pierre et Miquelon et pensionné par l'ancien gouvernement. Ce prêtre, qui a bien mérité de l'Etat par ses longs services, qui réunit par ailleurs des talents et des moeurs, a des droits à la succursale de Pléneuf ; aussi, le préfet demande-t-il qu'il soit nommé desservant principal de cette paroisse et que l'on nomme M. Hourdin à la paroisse d'Yvignac* ». A ces observations, l'évêque répondit « *que l'esprit de la paroisse et le voeu que ses habitants lui en ont manifesté, repoussent M. Bouguet qui n'est occupé que de médecine et de chirurgie et est devenu infirme, tandis que M. Hourdin, curé*

provisoire de Pléneuf, a pour lui le vœu des paroissiens et toutes les qualités nécessaires pour bien gouverner cette localité ».

On rencontre les appellations suivantes : Pluenot (en 1167), Pluennet (vers 1330), Pleneuc (en 1356), Ploeneuc (en 1428), Plenent (en 1444), Plenneuc (en 1477), Pleunent (en 1480), Pleneuc (en 1510), Pleneuet (en 1536), Pleneuc (en 1569), Pleneult (au XVI^{ème} siècle), Pleneuf (en 1679), puis Pléneuf-Val-André suite au décret du 5 janvier 1965.



Note 1 : la commune de Pléneuf est formée des villages : La Ville-Pichard, la Boulais, le Petit-Pas, Vauclair, le Valandré, le Bourg-Neuf, la Vigne, la Motte, la Ville-Berneuf, le Pré-Mancel, la Fanouillère, les Rabais, Bien-y-Vient, le Clos-Grimault, Quinrouet, le Temple-au-Jard, la Vallée-d'Enhaut, le Bignon, Dahouet, le Menihy, le Cloître, les Galimènes, les Rues. Parmi les villages : Le Temple, dit Temple au Jard et indiqué en 1424 comme le Temple Rugeard, le cloître, le Minihiy.

Note 2 : liste non exhaustive des recteurs de la commune de Pléneuf-Val-André : Noël Baillorge (de 1599 à 1606), Jean Le Moulmier (en 1606), Jean Rouësuy (vers 1617), Jean Carpier (de 1627 à 1642), Jacques Depais (de 1642 à 1659) [Note : Jacques Depais eut recours au présidial de Rennes en 1644, pour obtenir du sous-fermier du Guémadeuc la rente d'une dîme rectorale que ce dernier refusait de payer. Nous trouvons aussi, le concernant, un hommage par-devant notaire par lequel il confesse qu'il est « *sujet vassal et judiciaire de Noble et Haute Dame Pélagie de Rieux veuve et douairière de feu seigneur et Marquis d'Assérac,*

propriétaire et baronne de la Hunaudaye, le chemin du Vauclerc, la Vigne Tourniole en Pléneuf et d'icelle tenir prochainement à devoir de foy, hommage, respect, obéissance dixième, le cas y advenant pour différentes pièces de terre : Ville-Berneuf tenue de la Ville-Rouault et Monts-Saint-Jean-de-Colleux ». Il eut enfin à soutenir divers procès pour le paiement de rentes dues à l'église], Jacques de Pays (de 1652 à 1653) [Note : Tout en étant Recteur de Pléneuf Jacques de Pays fut titulaire du bénéfice de Lanfains. Il en prit possession le 2 février 1652, et gouverna cette paroisse jusqu'à la fin de mars 1653. Le 8 avril suivant, il résignait ses fonctions en faveur de son neveu Pierre du Pays. Lorsqu'il se retira de Lanfains il était encore titulaire de la paroisse de Pléneuf ainsi qu'il « conste » par les registres de la paroisse de Lanfains où, le 30 mars, il administre le sacrement de Baptême et signe : Recteur de Pléneuf. Sa prise de possession à Lanfains mentionne qu'il était revêtu d'un Canonat par les provisions en Cour de Rome, et par collation à lui faite par Monseigneur l'Évêque de Saint-Brieuc. Son acte de sépulture est ainsi libellé : *Vénérable et discret Messire Jacques Depais en son vivant Recteur de Pléneuf, fut inhumé en l'église dudit le jour de janvier 1660 et décéda le lundi 29 décembre 1659 ayant reçu les saints sacrements requis par plusieurs foye en sa dernière maladie et encore deux jours avant sa mort se confessa et y communia et fut mis en Extrême-Onction par M. le Recteur de Lanfains. Signé : Jules PANSART, prêtre.* Ledit Recteur de Lanfains n'était autre que son neveu, Messire Pierre de Pays, qui a construit l'église actuelle de Lanfains. Messire Jacques de Pays a laissé un testament daté du 5 novembre 1659. Par cet acte notarié, en plus des prières et services qu'il a pour but de s'assurer après son décès, il donne « à la Confrairie de l'Hôtel-Dieu de Paris la somme de 15 livres ; la même somme à la Confrairie des Quinze-Vingt ; la même somme à la Confrairie de Notre-Dame de la Merci ».], Pierre Rouxel (de 1660 à 1664), Pierre Valo (de 1664 à 1665) [Note : Pierre Rouxel (1660 à 1664) et Pierre Valo (1664-1665) ne firent que passer. Nous retrouvons plus tard Pierre Valo avec le titre de prêtre Grand Pénitencier de « Raines » y demeurant rue du Greffe. Il a fondé à perpétuité une rente « pour nourriture et subsistance de deux pauvres escoliers pour les saintes études au collège de Raines lorsqu'ils seront capables d'y entrer en 6ème dont l'un originaire de la paroisse de Trédaniel, l'autre de Pléneuf, évêché de Saint-Brieuc. Et s'il ne s'en trouve pas dans ces paroisses on prendra dans les circonvoisines. Et s'il ne s'en trouve plusieurs dans les paroisses de Trédaniel et de Pléneuf on prendra les plus capables. On signera à chacun une rente annuelle de 84 livres au 18 de chaque mois »], Mathurin Nicolas (vers 1667) [Note : Mathurin Nicolas était bachelier de la théologie de Paris. Il eut à intervenir en 1668 comme

nous le disons ailleurs pour la revendication de dîme ecclésiastique auprès du fermier du Vaucler. Il y a au presbytère un précieux souvenir qui vient de lui. C'est une vieille statuette de la Sainte Vierge portant l'Enfant-Jésus dans ses bras. En dessous du socle se lit cette inscription creusée au couteau : Messire Mathurin Nicolas, Recteur de Pléneuf 1667], Jean Rouault (de 1681 à 1697) [Note : Jean Rouault, fut recteur de 1681 à 1697. Mathurin Rouault fit un long ministère de 1697 à 1726. Sous son rectorat furent effectuées d'importantes réparations à l'église. Sa formule de testament est remarquable. Son acte de décès est inscrit à la date du 14 juin 1726. « *Ce jour le corps de Vénérable et Discret prêtre Missire Mathurin Rouault Recteur de cette paroisse âgé d'environ 60 ans décédé du jour d'hyer après s'être confessé à Missire Salmon Recteur de Planguenoual, avoir reçu l'Extrême-Onction par le ministère du soussignant a été inhumé au lieu destiné pour la sépulture des prêtres, dans le Sanctus Sanctorum de l'église de cette paroisse par Missire Claude L'Hotellier sieur Recteur de St-Alban. Présents : les sieurs Recteur de la Bouillie, Planguenoual et plusieurs ecclésiastiques soussignés en présence de Jeanne Olive Rouault ses soeurs, après avoir gouverné cette paroisse pendant plus de 29 ans avec beaucoup de soins et d'édification, signé : Claude L'Hotellier recteur de St-Alban. Joseph, Claude Barbedienne, curé* ». Messire Mathurin Rouault, par un sentiment d'humilité, avait demandé dans son testament à être « *enséputuré* » sous une porte de l'église. On crut avec raison qu'il était digne d'une meilleure place : il fut inhumé dans le chœur. Il y eut sans doute une vacance entre lui et Jean Charles Avril qui fut Recteur de Pléneuf pendant 36 ans, de 1727 à 1763], Jean Charles Avril (de 1727 à 1763) [Note : Il démissionna en 1763 et traîna jusqu'à sa mort en 1770 une existence digne de pitié. Il reçut l'Extrême-Onction, mais son état de santé ne permit pas en raison de convulsion de lui donner le saint Viatique. Il est assez étonnant que, contrairement à la coutume, son inhumation n'ait pas eu lieu à l'église, mais dans le cimetière. Étaient présents : de la Villelén, Recteur de Planguenoual, J. Curé de St-Alban (vicaire), J. Eveillard et Pierre Bertrand, prêtres], Liste non exhaustive des vicaires de la commune de Pléneuf-Val-André : Jean Le Moulmier (de 1599 à 1606), Jean Pansard (de 1606 à 1627), Jean Pansard et Roland Rozé (de 1627 à 1633), Roland Rozé et Julien Pansard (de 1633 à 1659), Roland Rozé et Jacques Grimaud (de 1659 à 1665), Jacques Lemaître (de 1665 à 1681), Jacques Lemaître et Hyacinthe Gillet (de 1681 à 1697), René de la Goublay (en 1690), François Merpault et René Girard (de 1697 à 1726), Joseph Barbédienne (de 1726 à 1760), Pierre Bertrand (de 1760 à 1763), Jean Eveillard (de 1763 à 1780), François Hourdin (de 1780 à 1793), ... Prêtres originaires de Pléneuf-Val-André :

Jean Rouenvy (en 1617), Julien Carlat (en 1675), Laurent Chouesmel, et Girard sieur Delisle, ainsi que François Merpault (en 1713), François d'Argaray de l'Oratoire, Jean Bourgault et Laurent Julo (en 1717), Jean Baptiste de la Goublaye de Nantois (en 1780).

Note 3 : **La Grève du Val-André et ses Coquillages** : La grève du Val-André foisonne de coquillages dont quelques-uns, petites coquilles univalves de l'espèce porcelaine, sont très rares aujourd'hui. On les appelle « *pucelages* ». L'origine du nom qu'on leur donne sans savoir pourquoi remonte aux Druidesses. Si l'on en croit l'abbé Deric (*Histoire ecclési. de Bretagne*), ces prêtresses avaient leur collège principal au Mont-Saint-Michel, et sans doute des succursales sur nos côtes. Les marins qui avaient foi en leurs invocations faisaient, avant de se livrer aux hasards d'un long et périlleux voyage, approcher leur bateau aussi près que possible du rivage où, à l'eau jusqu'à la ceinture, les Druidesses semblaient attendre. A peine le navire était-il à l'ancre, qu'un homme s'élançait vers elles à la nage, et cet homme, qui devait être un adolescent dans toute sa pureté, était le présent offert à ces hystériques. Lorsqu'il retournait à bord, il avait à son cou autant de nos petits coquillages que le présent avait été accepté. Plus il y en avait, plus de chances on avait d'accomplir heureusement la traversée. L'Archange, qui trônait sur Verdelet comme au Mont célèbre dont notre rocher n'est que la miniature, terrassa les Druidesses ni plus ni moins que de simples diabolotines et si, de loin en loin, quelque Sirène égarée sur nos grèves venait alarmer pour leurs fils les mères de famille, Saint Michel-Archange ne serait pas invoqué en vain. **I - Saint Jacques et ses Coquilles**. Par les gros temps, aux grandes marées, lorsque se retire le flot qui, dans sa colère, a battu les sables, on peut ramasser, en suivant la mer descendante, une quantité plus ou moins abondante de « *ricardeaux* », autrement dits *Coquilles de Saint Jacques*. Nous en avons vu d'assez heureux pour en remplir des hottes entières. La légende de Saint Jacques et de ses coquilles n'est guère connue chez nous. On sait seulement qu'après son martyre, à Joppé, ses disciples déposèrent son corps sur une barque et se confièrent eux-mêmes aux vagues, aux vents et aux courants. Sans pilote, l'embarcation fut miraculeusement poussée vers les rivages de Galice, pays alors païen et qui fut plus tard ce célèbre Compostelle où devaient affluer de nombreux pèlerins. Le jour où la barque atterrit était un jour de fête, aussi y eut-il grande affluence à l'apparition de nos saints navigateurs. Bientôt le seigneur de Maya, dont c'était le mariage, suivit la foule vers la mer. Tout à coup, le cheval sur lequel il était monté fut entraîné dans l'eau, par une puissance irrésistible, jusqu'après de l'apôtre martyr. Aussitôt le corps de l'animal fut

couvert d'écaillés et l'espèce de coquilles qui les avait fournies prit le nom, qu'elles portent encore, de *Coquilles de Saint Jacques*. A la suite du miracle, *senor* et *senora* en tête, tout le pays se convertit. Une merveille de cathédrale, Saint-Jacques de Compostelle, en perpétue le bienheureux souvenir. Les coquilles de Saint Jacques devinrent les insignes privilégiés du pèlerinage aux reliques de l'Apôtre. Et le privilège accordé par les papes Grégoire IX et Clément X à l'occasion de la vente de ces coquilles était si réel que l'Archevêque de Compostelle avait le droit « d'excommunier » quiconque en vendrait de semblables (Pizzetta. — *Les Secrets de la Plage*. Paris, Brunet, 1869). **II - Histoire de Nicole**. Laissons aux amateurs, si nous ne le sommes nous-mêmes, le plaisir de faire sortir du sable le frétilant lançon, si vif à y rentrer, à moins que nous ne veuillons prendre une barque ou tendre nos lignes, avant que le flot ne monte, pour venir les relever quand la mer, en se retirant, les aura de nouveau laissées à sec. Il y a longtemps, longtemps, puisque ceux qui l'on vu dans leur enfance ont dépassé la soixantaine (Conté par M. Félix Déméroux) : un monstre marin, disaient les uns ; un revenant, assuraient les autres, un être invraisemblable à tête de poisson mais à nageoires en forme de mains, s'amusa pendant de longs mois aux dépens des pêcheurs de la baie. Il soulevait les chaluts, en faisait échapper tout ce qu'ils contenaient, puis plongeait et reparaisait ensuite, toujours la moitié du corps hors de l'eau, serrant dans sa gueule grimaçante l'ancre de l'embarcation. On lui jeta de l'eau bénite..... peine inutile. On lui tira des coups de fusil.... Poudre perdue ; les balles glissaient sur lui. On se rappela qu'un garde-pêche, sévère jusqu'à la persécution, avait été maintes fois maudit. Il se nommait Nicole, et Nicole répondait, de son vivant, aux malédictions qui pleuvaient sur lui ; — Si l'on m'empêche de gagner mon salut, je reviendrai tout exprès ici-bas pour me venger. Evidemment Nicole était damné, cela ne faisait doute pour personne ; aussi avait-il si méchamment tenu sa promesse que si jamais il reparaisait, adieu poissons, au diable parties de pêche ! (texte d'un ancien rédacteur à la chancellerie, 1894).

Note 4 : **I De Pléneuf à Fréhel** : Nous n'avons guère parlé de Pléneuf, et pour cause, ce bourg n'ayant pour ainsi dire d'autre histoire que celle du Vaucler et du Guémadeuc. En sa « *Villégiature* » (Revue hebdomadaire, juin 1893. — Plon et Nourrit, Paris), M. Lucien Descaves lui a fait l'honneur d'une de ses esquisses. Il est vrai qu'il n'a pas marqué de son crayon léger ce groupe de « *taupinières* » dont l'habitation principale « *taupinière moyenne* » ne se distingue des autres que par son cadre vermoulu d'affiches matrimoniales (la mairie), et dont l'église neuve, « *sans style* », est pourtant l'unique monument. Il ne fait pas même grâce à certain

château moderne, « *construction imbécile* » que nous avons cherché en vain sur la route de Pléneuf au Val-André. Et quel bruit dans ce Conseil municipal, suivant M. Descaves ! Mais chut !!! Il s'agit peut-être de notre plage : si l'on n'est pas muet là haut, ici l'on n'est pas sourd, et les échos malveillants se contenteraient, pour nous parvenir, d'une moindre sonorité..... Que dire d'Erquy, la *Reghinœa* d'autrefois, qui n'ait été redit, de ses carrières de granit rose, aux nuances malheureusement trop délicates puisqu'elles sont accessibles à la rouille, de ses villas et surtout de la « *Cité* ». « *On y voit les fondements d'une grande enceinte, et sur le bord de la mer, pour la contenir, une ancienne chaussée qui résiste encore à ses efforts* » (Note de M. Minet de La Villepaysé, 1785). De nombreuses substructions, quantité de pièces curiosolites et romaines trouvées de tous côtés, aux alentours, attestent encore l'importance de l'ex-*Reghinœa*. Erquy est un petit port : ses pêcheurs sont de hardis marins. Plus loin, vers Fréhel, Pléhérel va nous rappeler l'ancien pèlerinage des Lamballais, en mémoire de la peste qui désolait cette ville et qui cessa miraculeusement par suite de l'intercession de saint Sébastien dont les reliques étaient vénérées en cette église. A ce propos, citons une délibération de la Communauté de Lamballe de 1632, en vertu de laquelle, « *Le 2ème le dimanche de mai, messieurs du Clergé et le général des Nobles bourgeois de la ville et des faubourgs se rendraient en procession, comme de tout temps immémorial est leur bonne coutume, à l'église et chapelle de Monsieur* [Note : Au Moyen-Age, saint Pierre fut même élevé au rang de Baron « *Monseigneur le Baron saint Pierre* » (Ruffelet. — *Annales*)] *saint Sébastien, en Pléhérel, où, selon les anciens usements, il seroit donné à dîner au Clergé, aux officiers et aux serviteurs des dites églises* ». Le coût du pèlerinage, voyage, louage de cheval et repas compris, était de cent sous. **II - De Fréhel à l'embouchure de l'Arguenon.** I. — Le phare de Fréhel (1er classe) [Note : Fréhel, aux falaises ravagées par la mer, viendrait, selon l'abbé Déric, de *Fres déchirement* et *het grand* : *grand déchirement*] d'une hauteur de 79 mètres à jusqu'à 25 milles de portée. Vue splendide vers Saint-Malo et les côtes Normandes, les îles Chausey et la baie de Saint-Brieuc. Si vous avez lu, parmi les œuvres charmantes de M. Paul Sebillot, les « *Contes des Paysans et des Pêcheurs* », vous connaissez déjà les « *Houles* » et leurs légendes. Les cavernes de *Crémus* et la *Teignouse*, avec les chambres des Fées qui les habitèrent ont grand renom entre toutes ces *Houles*. II — La baie de la Fresnaye et Port-à-la-Duc, à l'embouchure du Frémur. III. — Le Fort de la Latte, jadis Roche Goyon, forteresse aujourd'hui déclassée, séparé de la terre par un précipice, et bravant les flots avec ses murailles à pic sur un roc escarpé. Donjon et tours. Une statuette

de saint Hubert que l'on y montre aurait la vertu d'attirer les chiens enragés et de rendre inutile, en les tuant instantanément, la découverte de M. Pasteur. IV. — Saint-Cast et sa colonne (élevée en 1858) en souvenir du combat du 11 septembre 1758. Dans ce combat où les volontaires bretons se signalèrent, les troupes des garnisons voisines infligèrent des pertes sérieuses aux Anglais qui avaient débarqué sur ces côtes, espérant nous surprendre. V. — Enfin, à l'embouchure de l'Arguenon, le château du Guildo, dont les ruines donnent l'idée d'un trapèze présentant au centre de sa façade les restes de deux tours cylindriques. C'est en ce château que fut arrêté par ordre de son frère, le duc François Ier, le malheureux Gilles de Bretagne (1416), qui, malgré les supplications de Pierre de Penthièvre et de sa vertueuse belle-sœur, Françoise d'Amboise, fut condamné à mourir de faim au château de la Hardouinaye où il fut ensuite enfermé. On l'étrangla, pour en finir plus vite, sa vie s'étant prolongée pour ainsi dire miraculeusement. Les Tables chronologiques publiées par Dom Morice, à la suite de son Livre II, nous fournissent la raison de la brouille entre Gilles de Bretagne et ses frères. Mécontent des partages, il entretenait avec les Anglais des relations qui le firent accuser de trahir son pays. L'abbaye de Saint-Jacut qui n'était qu'à peu de distance du château du Guildo, avait été sous la Reine Claude (fille d'Anne et de Louis XII) l'objet d'une réclamation au Saint-Siège. Le Pape ayant donné pour abbé à Saint-Jacut le cardinal de Sainte-Marie *in porticu*, la Reine-Duchesse fit valoir les griefs de sa Bretagne et le Saint-Père, y faisant droit, nomma Jean des Cognets à la place du cardinal (1516) [Note : Dom Morice. — *Histoire de Bretagne*, tome II, page 248. « *Titres de Saint-Jacut* »]. En 1616, l'un de ses successeurs obtint du Parlement, qui s'était opposé à l'introduction à Saint-Jacut des Bénédictins anglais, l'autorisation de les remplacer par des Bénédictins de Saint-Maur. Quant aux Moines de Saint-Aubin, leurs voisins, ils appartenaient à l'ordre de Citeaux. Ajoutons que les côtes à partir de l'embouchure de l'Arguenon jusqu'à Fréhel appartenaient toutes ou presque toutes à la juridiction de Matignon. Saint-Cast et la Garde-Saint-Cast dépendaient, à la fin XVIII^{ème} siècle, de la maison de Gouyon-Beaucorps, et le marquis de la Rivière en fut alors le seigneur, du chef de la marquise, née de Gouyon (Dossier Héliquen) (texte d'un ancien rédacteur à la chancellerie, 1894).

Voir aussi  " [Justice, Impôts, Police et Milice de Pléneuf-Val-André](#) "

Voir aussi  " [Vie économique ancienne de Pléneuf-Val-André](#) "

Voir aussi  "[Thérapeutique ancienne à Pléneuf-Val-André](#) "

Voir aussi  "[Climat, Maladies, Epidémies et Mortalité à Pléneuf-Val-André](#) "

Voir aussi  "[Un état des impôts \(en 1734\) et un compte de Fabrique \(en 1767\)](#) "

Voir aussi  "[Rolle ou Rôle des Fouages à Pléneuf-Val-André en 1780](#) "



81 VAL-ANDRÉ. — Route de Pléneuf. — Un battage. — LL.

Voir  "[Le cahier de doléances de Pléneuf \(Pléneuf-Val-André\) en 1789](#) ".



PATRIMOINE de PLENEUF-VAL-ANDRE

■ l'église Saint-Pierre et Saint-Paul (1889-1895), oeuvre de l'architecte Le Guerrannic. En forme de croix latine, elle comprend un clocher extérieur, une nef avec bas côtés de trois travées à double arcature, un transept, un choeur avec bas côtés d'une travée à double arcature et chevet circulaire. Les bas côtés du choeur et les ailes sont terminés par des absidioles. L'édifice a été construit en granit de Ile-Grande, par MM. Corbin, entrepreneurs, sur les plans de M. Le Guerrannic. La

bénédition de la première pierre eut lieu le 30 juin 1889 et la consécration le 9 août 1891. Les vitraux sont l'oeuvre de Laigneau (de Saint-Brieuc) et de Le Payan (de Paris). La chambre des cloches et la flèche ne sont édifiées qu'en 1895. Le clocher n'est terminé qu'en 1897. Les fresques et mosaïque datent de 1913 : les niches abritent six saints bretons : Charles de Blois, saint Corentin, saint Yves, saint Guénoles, saint Vincent Ferrier et sainte Osmane. L'église abrite une Pietà, en bois polychrome et datée du XVIème siècle. La chaire est due à Elie Le Goff (1895). On signalait jadis, une croix en ébène garnie d'argent renfermant des reliques de la Vraie Croix et portant le sceau de Mgr Caffarelli, et des reliques de saint Pierre et saint Paul, de saint Sébastien, et de saint Symphorien, à partir de 1867, époque du voyage de M. l'abbé Dobet-Desforges à Rome. A noter que la bénédiction de ces trois reliquaires avait fait l'objet d'une magnifique cérémonie le deuxième dimanche de septembre 1867 ;



Nota 1 : l'emplacement de l'ancienne église était le terrain compris entre l'église actuelle et le mur de la cour du presbytère. A l'endroit même où se trouvait le portail a été érigé le Calvaire de Nantois, proche de l'entrée de l'ancien cimetière. M. Le chanoine Jaffrain, recteur, fit dresser, côté midi, une colonne formée des piliers de l'ancienne église et surmontée d'une statue de la Sainte-Vierge. A l'intérieur de l'ancienne église, adossé à un retable Renaissance, se trouvait le maître-autel, en bois, avec ses deux anges adorateurs. Du côté de l'Evangile, on trouvait l'autel Notre-Dame, connu dans les siècles passés sous le nom de chapelle du Rosaire ou de la Ville-Brexelet, à proximité du banc et de

l'enfeu des seigneurs du Guémadeuc. Du côté de l'Epître, se trouvait l'autel Saint-Sébastien. En haut, on voyait une voûte s'allongeant en plein cintre, dans sa partie inférieure, tandis que la partie supérieure se distinguait par un lambris. En bas, on remarquait un dallage inégal composé de tuile rouge et de nombreuses pierres tombales. Des relais de pierres formaient des sièges autour des murs de la nef. Ils seront enlevés en 1745, pour y mettre des "bancs jolis". Dix piliers en maçonnerie divisaient et soutenaient l'édifice. Ils seront remplacés en 1713 par autant d'autres, en beau granit bleu, à forme arrondie (oeuvre du maître maçon Gilles Bahier). Deux bas-côtés latéraux sont ajoutés en 1827, avec les matériaux provenant de la démolition des chapelles Saint-Sauveur au Vau-Madame, et Saint-Symphorien au Guémadeuc. De chaque côté d'une balustrade, se trouvaient les statues des saints patrons de la paroisse : saint Pierre et saint Paul. Sur divers piliers se trouvaient les statues de sainte Marguerite, sainte Philomène, saint Vincent-Ferrier, sainte Barbe invoquée contre la foudre, saint Michel, Notre-Dame de Bon-Retour, Notre-Dame d'Espérance, Notre-Dame des Sept-Douleurs face à la chaire, Notre-Dame des Doms, adossée à un pilier, à proximité de la chaire également. C'est au pied de cette dernière statue que les fidèles venaient chaque dimanche déposer leurs offrandes en nature (beurre, lard, lin, ..) pour être vendus après la grand'messe par les soins des trésoriers. Enfin, au centre de l'Eglise, du côté de l'Epître, se détachait un banc spécial : le banc des Fabriciens et Notables de la paroisse. Au commencement du XVIIIème siècle (vers 1713), le vieil édifice menaçait ruine (délibération du 12 février 1713). Le 8 septembre 1720, on reprend les délibérations du 12 février 1713 et du 20 août 1720 concernant la réparation et le rétablissement du pignon occidental de l'église. Les travaux commencent en 1720 et sont ordonnés par le Général de la paroisse, sous le rectorat de Mathurin Rouault, recteur. Au cours du XIXème siècle, diverses réparations d'entretien sont effectuées tant à la toiture qu'aux murailles et à l'intérieur de l'édifice, jusqu'au jour où après avoir été maintes fois dénoncée comme insuffisante et irréparable, son remplacement fut décidé. La démolition commence fin juin 1891.

Nota 2 : En plus du cimetière extérieur, il y en avait un autre à l'intérieur du lieu saint qui eut la préférence des chrétiens. Les ordonnances royales le permettaient. Il n'y eut de restrictions qu'en 1776, pour éviter le risque de faire fléchir les piliers et d'envahir les fondations. Jusqu'à cette époque, non seulement le Clergé et les seigneurs, mais les laïcs dans l'église paroissiale et simples fidèles étaient admis à l'honneur d'être « *enséputurés* ». Les frais de la concession

étaient minimales. On peut en juger par les tarifs en usage rappelés dans une délibération du Général de la paroisse, 21 décembre 1738. Prix des inhumations dans l'église : 1° Pour les grands corps : ouverture de la fosse, tuilage, son des cloches, 18 sols. 2° Pour petits corps (enfants), 12 sols. En cette même séance, il fut décidé que le sieur François Pilorget, bedeau et fossoyeur, au cas où il exigerait davantage, serait destitué. Ensuite il était tenu de sonner pour les inhumations aux heures et à la manière habituelle, pendant le temps « d'espace » ordinaire, et pour les offices « publiques » aux heures et à la manière qui lui seront indiquées par le Recteur. Même lorsqu'il « tuillera » dans l'église, s'il manque quelques tuiles, il sera obligé de les remplacer (Signé : J. C. Avril, Recteur. Louis Hinault, Nicolas Bardienne, M. Guibert de la Roche, etc.). Cet avis officiel laisse supposer que le sieur Pilorget avait peut-être, quelquefois, excédé les droits, ou fait preuve d'une certaine négligence dans l'exercice de ses fonctions. Plus tard, ces tarifs subirent une augmentation, motivée sans doute par le défaut de place et par l'intervention personnelle du seigneur du Guémadeuc, 50 sols dans la nef, 5 livres dans le chœur : " *Cependant, pour le bon plaisir du seigneur du Guémadeuc, fondateur de ladite église, au respect des inhumations qui se feront dans le chœur seulement, de laquelle somme les trésoriers ne pourront faire remise, à peine d'y répondre eux-mêmes* ". Les sépultures dans l'ancienne église étaient assez nombreuses. Signalons notamment trois pierres tombales du XIVème siècle. Sur deux de ces pierres on reconnaissait des chevaliers armés de pied en cap, avec sur l'écu de l'un, un lion passant. La troisième pierre portait une croix accostée d'une croix et d'une rondache (elle était placée vis-à-vis du banc du seigneur du Guémadeuc, joignant le côté de l'Évangile). Cette pierre tombale représentait la "figure en portrait" d'un ancien seigneur du Guémadeuc, Jacques de Guémadeuc, sire Banneret du Guémadeuc, époux de Dame de Trévicar, décédé en 1524. En voici la description exacte, d'après un acte notarié du duché de Penthièvre (octobre 1769) : " *Elle consistait en une figure d'homme, en pierre, ayant un oreiller sous sa tête, un lion sous ses pieds ; au côté gauche, un écu gravé des armes de ladite seigneurie qui sont : lion et coquilles d'argent, fonds de sable avec la figure d'une épée, habillé d'une cuirasse militaire. Autour dedit tombeau existait et se lisent les mots suivants : « Ci-gît Jacques », — au bout de la nef, du côté droit vers l'église, — « en son vivant sire du Guémadeuc, décédé l'an mil cinq cent vingt-quatre ».* Fait sous les seings tant desdits sieur Recteur et Le Dosseur, que de nous, après lecture. Signé sur la minute : Bertrand, Recteur de Pléneuf ; Le Dosseur, régisseur ; Gellanger, notaire ; Genty notaire second, 17 décembre 1767 "

[Note : Cette pierre tombale a son histoire qu'il est utile de connaître. Son

emplacement et son élévation étaient gênants pour l'accès du peuple à la table de communion. Deux ou trois personnes, tout au plus, au dire du sieur Recteur, pouvaient approcher à la fois, et ne s'en retiraient qu'avec peine. D'où confusion dans l'église et retard considérable dans l'exercice de l'office. Pour remédier à cet inconvénient, le Général de la paroisse (séance du 1er octobre 1769) adressa une demande à M. Baudoin, alors propriétaire, par achat, et héritier des privilèges de la seigneurie du Guémadeuc. Le but était d'obtenir, de sa bienveillance, qu'il consentît à ce que l'on abaisse au niveau du pavé la tombe en question, dans le même endroit, « *sous la réservation* » dudit seigneur Baudouin, si bon lui semble, de faire remettre, dans la suite, les choses en l'état ; tous travaux devant être faits aux frais de la paroisse. L'acte porte les signatures de P. Bertrand, Recteur ; Giquel, procureur fiscal ; François Hourdin ; Henri Renault ; François Lévêque ; Mathurin L'Hostelier ; Jean Lesage ; Jean du Temple, etc. La réponse ne se fit pas attendre, et elle était favorable. Le 16 octobre de la même année, Messire Armand Henry Baudouin, par lettre, signée à Fontainebleau et contrôlée à Lamballe le 16 décembre, donnait procuration à « *Noble Homme* » Jean Le Dosseur, régisseur de la terre du Guémadeuc, et le déléguait pour veiller à l'exécution des travaux. Les restes de cette statue tombale sont aujourd'hui encastrés, — le buste au-dessus de la porte d'entrée du presbytère, à l'intérieur, et les pieds reposant sur un léopard, dans le mur extérieur, côté Est. Ces fragments sont-ils la trace d'un acte de vandalisme accompli pendant la Révolution ? C'est l'interprétation communément en cours. Cependant la vérité est autre. Une feuille de compte de fabrique révèle que ce tombeau fut abaissé au-dessous du sol, en l'année 1771. Les officiers de Lamballe assistèrent à cette descente et percurent la somme de 21 livres. Il est vraisemblable que la statue a dû être accidentellement brisée, à l'occasion du travail]. Parmi les autres sépultures dans l'église mentionnons aussi celles de : - François Bouan, sieur de la Ville-Hatte et sa famille, qui avait trois pierres tombales en la nef, pour lesquelles il payait une pérée de froment (1651), - Sieur de Montaubvay, possesseur de la Ville-Pierre, et ses héritiers moyennant une pérée de froment : trois pierres tombales (1669), - Noëlle Labbé, dame de la Ville-Pierre, 55 ans, 11 avril 1673, - Messire Joseph Gautier, prêtre, 30 ans, originaire de Lamballe et chapelain de Nantois, 13 décembre 1748, - Demoiselle Hélène de la Goublaye, demoiselle de la Vigne, âgée de 40 ans, fille de Messire Toussaint René de la Goublaye, et de Dame Jacqueline Oren, son épouse, seigneurs et dames de Nantois, après avoir reçu les sacrements, inhumés dans cette église, Chapelle du Rosaire, 6 novembre 1778, - Sieur de Cohaye de Mesnils, deux pierres tombales, - Noble Jean Rosé, âgé d'environ 72 ans, mort

dans la communion de l'église, le 9ème de mai 1718, après avoir reçu dans sa maladie les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême Onction, - M. de la Motte-Rouge. M. et Mme de Ménorval, trois pierres tombales, en reconnaissance d'une fondation en froment, - les héritiers du feu sieur de Montauban, trois pierres tombales, et un "accoudouër" pour lesquels ils payent une pérée de froment (1693), - le Sieur Jacques Desmenil, deux pierres tombales pour lesquelles il doit payer et paye chaque année une pérée de froment (1693), - Julien Renault, sieur de la Salle, possède en la nef deux pierres tombales à cause de sa femme, Gillette Chouesmel, héritière de la dame de la Salle-Legallodec, une pierre tombale pour laquelle il doit payer et paye un "bouxeau" de froment (1693), - les héritiers de feu Maître Jan Rault, sieur de la Mare, deux pierres tombales moyennant deux pérées de froment chaque année (1693). A cette liste forcément incomplète, il faut ajouter les noms des recteurs, vicaires et prêtres de Pléneuf-Val-André, qui à part quelques exceptions étaient inhumés dans le saint lieu. Il existait jadis à Pléneuf-Val-André deux dévotions anciennes : la Confrérie du Saint-Rosaire et la Confrérie de Saint-Sébastien. La Confrérie du Saint-Rosaire est érigée par acte notarié le 19 avril 1626. Les trésoriers en charge ne trouvant rien de plus commode pour son institution que l'autel de la chapelle de la Ville-Brexelet, avaient chargé le nommé Labbé, l'un d'eux, d'en demander la permission et agrément à Dame Claude Le Métayer, veuve de Thomas du Fays, sieur de la Ville-Brexelet. A noter que cette chapelle, qui appartient d'abord à la maison Le Foll, passe à une branche cadette des Madeuc, puis au Du Lay, et enfin à la famille de la Goublaye de Nantois en 1677. La Confrérie de Saint-Sébastien est signalée, en l'année 1739, comme anciennement établie dans la paroisse. Un prévost de cette vieille Confrérie avait en charge de recueillir les aumônes pour l'entretien de son autel. On mentionne vers 1739, le nom de Paul Gouranton. En 1745, on trouve le nom de Claude Provost. Les habitants de Pléneuf invoquaient le saint Martyr contre les épidémies et contre la maladie des blés provenant de la rouille. Pendant longtemps l'autel de saint Sébastien fut l'autel privilégié (on y célébrait la messe des enterrements et les principaux services). Le dernier acte de concession est signé le 18 octobre 1848 (il porte la signature de Mgr Jacques Jean Le Mée, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier). A partir de 1854, ce privilège a été rattaché au maître-autel, et par la suite, la Confrérie a fini par disparaître.

Nota 3 : **Reliques**. Il y a à l'église paroissiale de Pléneuf une croix en ébène garnie d'argent renfermant des reliques de la Vraie Croix et portant le sceau de Mgr Caffarelli. Outre cette précieuse relique, notre église a le bonheur de

posséder les reliques de saint Pierre et de saint Paul, ses patrons, de saint Sébastien. Et de saint Symphorien, depuis 1867, époque du voyage de M. l'abbé Dobet-Desforges à Rome. En dotant sa paroisse des reliques de saint Pierre et de saint Paul, l'heureux pasteur se proposait de contribuer ainsi à faire connaître et aimer davantage saint Pierre et resserrer les liens qui unissaient déjà à Rome sa chère paroisse dont les saints apôtres avaient toujours été les patrons. " Sachant aussi, a-t-il écrit, toute la piété et la dévotion de ma population pour saint Sébastien et saint Symphorien, j'eus la pensée de poser en des lieux dignes de leur sainteté les reliques de ces deux saints que j'avais reçues de Rome avec celles de saint Pierre et de saint Paul. Une petite quête à l'église fut annoncée, et trois dimanches suffirent pour réunir la somme nécessaire à la dépense. Leurs reliques furent posées et scellées dans un reliquaire placé sur la poitrine de ce que l'on appelle à Rome un Corps saint. La statue est décorée et naturellement habillée pour représenter la figure et le corps de saint Symphorien. Ce Corps saint fut installé sous l'autel de saint Sébastien ". Actuellement il se trouve près du même autel, du côté de l'Épître. La bénédiction de ces trois reliquaires fut l'objet d'une magnifique cérémonie le deuxième dimanche de septembre 1867. Trois repositaires semblables à ceux de la Fête-Dieu furent dressés sur la place de Lourmel par la piété des habitants. D'une estrade, le Père Gillouard, missionnaire Eudiste, professeur de rhétorique à Valogne, prononça le discours de circonstance (E. Joly).

Voir aussi  " [L'ancienne église de Pléneuf-Val-André](#) "

Voir aussi  " [La fabrique, la cure et les fondations de Pléneuf-Val-André](#) "

Voir aussi  " [Les confréries à Pléneuf-Val-André](#) "

Voir aussi  " [Les anciens généraux et trésoriers de la paroisse de Pléneuf-Val-André](#) "

■ la chapelle de Nantois ou chapelle Notre-Dame de Toutes-Aides (1689), fondée par Charles de la Goublaye et Marie Delpuch, seigneur et dame de Nantois, du Tertre Pépin, de la Vigne-Tourniole, de la Ville-Brexelet, de la Ville-Tual, des Prédéro et de la Fontaine-Orin. Marie Delpuch est la fille de Jacques Delpuch et de Jeanne Jupehault. L'édifice actuel, de plan rectangulaire avec chevet à pans coupés, date du XVIIème siècle. La chapelle est bénie le 7 juillet 1689. Marie Delpuch, dame de Nantois, fonde en 1689 une chapellenie permettant

d'entretenir un chapelain à domicile. Cette chapelle était jadis placée sous l'invocation de la Vierge et de saint Charles Borromée. On y trouve un fenestrage du XVème siècle. On y voyait jadis à l'extérieur un intéressant retable en beau tuffeau (commandé en Anjou et terminé le 24 mai 1689) d'où se détachaient les principales scènes de la Passion et le clocheton de pierre, aux arêtes à crochets, semblait appartenir à une période antérieure au corps de l'édifice. Parmi les statues, belle statue ancienne en bois de la sainte Vierge et en pierre de saint Charles Borromée. L'édifice actuel semble dater du XIXème siècle. En 1790, on trouve la nomination d'un chapelain : *" Je veux et déclare présenter mon neveu René de la Goublaye pour desservir la chapelle de Notre-Dame de Toutes Aides, en la chapelle dudit Pléneuf dépendant de la maison de Nantois, conformément à l'intention des fondateurs portée dans ledit acte de fondation du 4 février 1688, au rapport de Gilles Gilet, notaire. Aussi pour en jouir de l'honoraire porté par Icelle et le présent en cette forme attendant la donner plus emple toutes fois et quantes. Ce deux juillet mil six cent nonante six. Signé : Marie Delpuech du Tertre Pépin "* ;

Nota 4 : La Chapelle de Nantois est une propriété privée subsistant encore. Elle s'élève gracieuse sous une veille naturelle de chênes et de hêtres dans le parc de M. le Comte de Nantois. D'un style ogival assez caractérisé elle présente à l'extérieur un intéressant retable en beau tuffeau d'où se détachent les principales scènes de la Passion. Son clocheton de pierre, aux arêtes à crochets, semble appartenir à une période antérieure au corps de l'édifice. L'idée de sa construction remonte au 24 février 1688 (Archives départementales L. 4) et est attribuée à Dame Marie Delpuech, compagne de Noble Charles de la Goublaye, sieur et dame du Tertre Pépin, la Vigne-Tourniole, Nantois, la Ville-Brexelet, la Ville-Tual, les Prédéro et la Fontaine-Orin. Un acte passé devant deux notaires, dont l'un Jac. Gilet, précise les circonstances de la construction et les moyens d'entretien de la future chapelle : *" Ladite dame du Tertre Pépin a sa requête autorisée par son mari pour la validité de ce qui suit, lesquels ont déclaré 40 ans avant ce jour dessein de faire construire et bâtir une chapelle proche de leur dite maison. En attendant ce faire, afin que le service divin qu'ils avaient et ont dessein d'y faire célébrer ne soit par retardé, ont déclaré fonder et léguer à perpétuité une messe célébrée à basse voix à la chapelle Saint-Briac et Saint-Mathurin tous les jours et fêtes et dimanches à jamais à l'avenir. La messe sera célébrée par tel prêtre de la paroisse qu'ils nommeront et après eux leurs descendants possesseurs et propriétaires de ladite maison au nombre desquels sera comprise*

celle de Saint-Charles Borromée, le quatrième jour de novembre. Lesquels prêtres seront tenus de faire les prières nominales pour lesdits fondateurs et de profundis et même de faire un catéchisme et « instruction populaire ». Honoraires et dot de la fondation : Neuf pérées de froment, rente annuelle payable au prêtre qui dira la messe. L'acte désigne ensuite les pièces de terre sur lesquelles repose la fondation. Signé : Jac. Gillet, notaire ". Le même acte envisage ensuite les précautions à prendre pour que cette rente ne soit pas prescrite. En ce qui concerne la future chapelle il est fondé une autre messe à dire le samedi de chaque semaine sur laquelle il sera alloué trois pérées de froment. Nomination du prêtre qui le premier a célébré la messe de fondation. " Pour desservir ces messes les fondateurs ont nommé et présenté à Monseigneur sous son bon plaisir: vénérable et discret Messire Jacques Lemaître, l'un des prêtres de ladite paroisse, à commencer à la Saint-Michel prochaine, lequel demeurant à sa maison au bourg de Plèneuf a déclaré accepter. Signé : J. Lemaître. Paul Simon et Jacques Gillet, notaires " (E. Joly).



■ la chapelle Saint-Mathurin (1733-1788-1886-1938), dédiée à saint Mathurin et saint Briac. De plan rectangulaire, elle a été rebâtie en 1753, ainsi que l'indique l'inscription : F(UT) B(ATI) P(AR) M. J(OSEPH) H(OUDU) T(RÉSORIE)R 1753. Cette chapelle est initialement dédiée à saint Briac puis à saint Mathurin. Le retable, en bois polychrome et doré, date de 1733. Le tableau (1733), représentant la fuite en Egypte et situé au centre du retable, est l'oeuvre du peintre Le Moenne (ou Mouesne). La chapelle abrite les statues de saint Briac et de saint Mathurin.

Mgr Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, accorda l'autorisation de célébrer la messe la première année du Concordat. " *Il y a à cette chapelle un pardon et une assemblée le lundi de la Pentecôte. On y célèbre la messe des Rogations* " (E. Joly) ;

■ la chapelle du Val-André (1896). En forme de croix latine, elle comprend une nef de quatre travées dont une avec tribune, un transept sur l'aile nord duquel s'ouvre une tribune, et un chœur sur lequel s'ouvre le chœur des religieuses. Elle a été construite par M. Eveillard, de Lamballe, sur les plans de M. Morvan. La bénédiction de la première pierre eut lieu le 21 novembre 1896, celle de la chapelle terminée le 11 avril 1899. Elle abrite une statue moderne de saint Yves ;

■ la chapelle Notre-Dame de la Garde de Dahouët (1925-1926), oeuvre de l'architecte Auguste Courcoux. Edifice rectangulaire terminé par une abside à 5 pans plus étroite et moins haute que la nef. Il fut construit par M. Grémont, sur les plans de M. Courcoux et sous la direction de M. Hévin. Commencé le 18 mai 1925, la bénédiction de sa première pierre eut lieu le 9 août suivant et sa bénédiction le 8 août 1926 (R. Couffon). Elle fut consacrée le 1er juillet 1926 et dédiée à Notre-Dame de la Garde ;



■ la chapelle du Parc Charner (1865), construite par l'amiral Charner. L'amiral Victor Charner est né à Saint-Brieuc en 1797 et était chef d'état major de la Marine. Il est élevé à la dignité d'amiral de France, en 1864. Il meurt à Paris en

1869. Petit édifice de plan rectangulaire avec chevet à pans coupés construit par l'amiral en 1864 et béni le 2 octobre 1865 sous le vocable de sainte Anne ;

■ l'ancienne chapelle de Saint-Symphorien, aujourd'hui disparue. Elle est dite en ruines en 1823 et démolie en 1827, en même temps que Saint-Sauveur, pour la construction des bas côtés de l'ancienne église. Elle se trouvait au lieu dit la Moinerie, près du Minihiy et dépendait du Guémadeuc. La grève du Val-André était dite autrefois de Saint-Symphorien. On suppose que l'époque de sa construction doit remonter à celle du vieux château du Guémadeuc dont elle tenait lieu de chapelle domestique. Ses dimensions étaient de dix mètres de long sur dix mètres de large et d'environ six mètres de hauteur. Son unique nef était divisée sur chaque côté par trois piliers ronds en granit et entouré d'un cimetière. Nous lisons dans les archives paroissiales que cette chapelle, ainsi que celle de Saint-Mathurin, était en 1733 "appartenance de la Paroisse comme lui ayant été abandonnée par les anciens seigneurs du Guémadeuc". Dans une séance tenue en l'auditoire, le 23 avril 1743, le Général de la paroisse, reconnaissait que cet édifice avait un besoin urgent de chevrons. En 1768, le Général de paroisse inscrivait à son budget une dépense de quatre livres, seize sols pour l'achat de cordes et réfection de battants de cloches. Autrefois, lors des grandes sécheresses, on y accourait pour demander de la pluie au saint patron de la paroisse. Pendant la tourmente révolutionnaire, la chapelle Saint-Symphorien servait souvent de rendez-vous secret pour les cérémonies et offices du culte catholique ;

Nota 5 : Il est difficile de lui attribuer un âge certain. Cependant serait-il téméraire de supposer que l'époque de sa construction doit remonter à celle du vieux château du Guémadeuc dont elle tenait lieu de chapelle domestique ? Ses dimensions étaient de dix mètres de long sur dix mètres de large et d'environ six mètres de hauteur. Son unique nef était divisée sur chaque côté par trois piliers ronds en granit que l'on peut voir encore et entouré d'un cimetière. Lorsque le propriétaire actuel transforma ces ruines en une sorte d'orangerie, il trouva autour de ses fondations une quantité d'ossements humains qu'il réunit dans une fosse. Une croix de bois en marque aujourd'hui l'emplacement. Le culte de Saint-Symphorien est très ancien dans la paroisse. Ce saint était notamment invoqué pour obtenir de la pluie dans les périodes de sécheresse. Les fidèles des paroisses voisines s'y rendaient en procession. Il n'y avait pas alors de pont entre Dahouët et la route de Lamballe. Lorsqu'il arrivait que le courant d'eau ne pouvait être passé facilement, les pèlerins s'arrêtaient sur ses bords. On raconte encore que

de là ils chantaient leurs prières : « *Saint Symphorien, donnez-nous de la plée par dessus la d'ahouée* ». Une légende se rattache aux ruines de cette chapelle. Aux yeux de nos populations chrétiennes tout ce qui se rapporte aux biens d'église et au culte des saints a un caractère sacré, inviolable. Quelques pierres de cette ancienne chapelle ayant été employées à la construction d'une maison particulière, la pluie, paraît-il, ne cessa de tomber pendant toute la durée des travaux. On y vit une réponse de saint Symphorien. Le fait peut être exact, sans pour cela qu'il y faille voir une relation de cause à effet. Nous lisons dans les archives paroissiales que cette chapelle, ainsi que celle de Saint-Mathurin, était en 1733 « *appartenance de la Paroisse comme lui ayant été abandonnée par les anciens seigneurs du Guémadeuc* ». Le Général de la paroisse en assumait les charges de réparation et d'entretien. Dans une séance tenue en l'auditoire, le 23 avril 1743, il reconnaissait que cet édifice avait un besoin urgent de chevrons. En 1768, il inscrivait à son budget une dépense de quatre livres, seize sols pour achat de cordes et réfection de battants de cloches. Pendant la tourmente révolutionnaire la chapelle Saint-Symphorien servit souvent de rendez-vous secret pour les cérémonies et offices du culte catholique. Pendant ce temps une sentinelle vigilante juchée au sommet d'un arbre scrutait l'horizon. Il fallait être prudent (E. Joly).

■ l'ancienne chapelle Saint-Briac, aujourd'hui disparue et située jadis sur un tertre en bordure de la route de la Ville-Berneuf. Elle était entourée d'un cimetière. Un testament de 1634, nous donne la preuve que chaque année, en plus des offices particuliers, on y célébrait une messe de fondation ;

■ l'ancienne chapelle Saint-Rieul, aujourd'hui disparue. " *La Chapelle Saint-Rieul qui a donné son nom au village situé près de son emplacement. Il n'est pas rare qu'en retournant le sol la charrue ne découvre quelques vestiges de sa fondation. A part ces souvenirs, il ne reste même plus un saule pour pleurer sur ses ruines* " (E. Joly). Dans les environs se trouvent le Closset des Prêtres et le Champ de la Chapelle ;

■ l'ancienne chapelle Saint-Sauveur, dite aussi de la Trinité, détruite en 1827. Jadis attenante à la maison noble du Vaumadeuc. " *D'après certains auteurs cités par M. le Chanoine Dutemple, les églises et chapelles dédiées au Saint-Sauveur auraient une origine commune. « Elles remontent au siècle qui a suivi l'invasion des pirates du Nord (les Normands). Les peuples, sous le coup de la frayeur que leur avait inspirée les Normands, sentaient le besoin d'invoquer d'une façon très*

spéciale le Rédempteur du Monde ». Cette opinion très plausible, nous n'hésitons pas à l'accepter pour notre ancienne chapelle. La messe y était célébrée le dimanche de la fête de la Trinité. Elle était l'occasion d'offrandes en nature dont le produit était partagé entre la Fabrique et le Recteur " (E. Joly) ;

■ l'ancienne chapelle Saint-Michel du Verdelet, aujourd'hui détruite. Elle est encore mentionnée dans un aveu du Guemadec du XVIème siècle. C'était là le prieuré de la Roche-Tanguy, donné en 1132 par Jean, évêque de Saint-Brieuc, aux moines de Saint-Martin de Tours. La pointe en face du Verdelet s'appelle encore la pointe du Château Tanguy (R. Couffon) ;



■ l'oratoire de la Motte-Meurdel (XIème siècle - 1893), situé route de la Motte-Meurdel. Il s'agit du chef-lieu primitif de la seigneurie du Guémadec-Pléneuf. C'est au sommet de la motte que le recteur fait construire en 1893 une grotte-oratoire ;

■ l'oratoire Notre-Dame-de-la-Garde de Dahouët (1894-1966), situé au port de Dahouët. Cet oratoire honore la mémoire des gens de mer. La statue en granit de Notre-Dame, oeuvre d'Auguste Bourdais, date de 1966 ;

■ les anciennes croix, dont certaines ont disparu : la croix Baudot, la Croix de la Mare, les Croix Héliguen, la Croix Saint-Symphorien, la Croix de la Boulaie, la Croix Dom Jullian, la Croix Chandoisel (près de la Ville-Pichard), la Croix Mansel, la Croix des Rues, la Croix des Landes, la Croix du Four Chouesnel (sur la place), la Croix

du Peyouët, la Croix de la Cadrie, la Croix de la Ville-Hatte, la Croix Verte, la Croix de Bienvient, la Croix du Temple, la Croix de la Ville-Bily, la Croix du Cloître, la Croix le Péchon, la Croix du Tertre, la Croix de la Ville-Berneuf, la Croix du Tertre de la Motte, etc ...

■ le château de Nantois (XVII^{ème} siècle) qui a donné son nom à la famille de la Goublaye de Nantois. Cet édifice est construit peu avant 1685 par Charles de La Goublaye, sieur du Tertre-Pépin (de Saint-Alban). Le domaine de Nantois appartient en 1536 à Jacques de Lescouet. A noter qu'un château plus ancien, avec dépendances, fut créé en 1420 sur un bien dotal de Bienvenue de la Goublaye, qui avait épousé Ollivier de Lescouët, dont un fils, Rolland, était Grand Veneur et Grand Maître de l'Hôtel du roi Louis XI. En 1590, Nantois "fut assiégé par les Ligueurs, qui, ne pouvaient le prendre, y mirent le feu et l'incendièrent". Cette antique demeure resta dans un état lamentable jusqu'en 1636, date de la mort du dernier Lescouët. A ce moment, malgré l'opposition des parents de cette famille, Ollivier de la Goublaye obtint un retrait lignagier et devint propriétaire de Nantois. L'usufruitière étant la veuve d'Ollivier de Lescouët, Jeanne de Bréhant, Charles de la Goublaye ne rentra à Nantois qu'en 1671 ;

Voir aussi  "[Le château de Nantois à Pléneuf-Val-André](#) "



■ la maison de la communauté (1884-1886), située Place des Régates. L'édifice est construit en 1884 par la congrégation des Soeurs des Sacrés Coeurs de Jésus et Marie. Il sert d'hôpital militaire durant la Première Guerre mondiale, puis de

maison de retraite après la Seconde Guerre mondiale. La chapelle de la communauté, oeuvre de l'architecte Morvan, date de 1898. On y trouve une fresque, oeuvre du peintre abbé Le Guen, qui date de 1919 ;

■ le manoir de la Ville-Pierre (XVIème siècle). Propriété successive de Rolland Chouesmel (en 1559), d'Amaury d'Andigné (de 1600 à 1670), de Mathurine Criquet, dame Marie de Cahideuc (de 1670 à 1684), de Amaury d'Andigné (de 1684 à 1690), de Pierre de Chemendy et Louise de Pérignoux (en 1690), Gillette Dutemple et Joseph Dutemple (de 1785 à 1797) ;

■ le manoir de la Ville-Nihon (XVI-XVIIème siècle), situé route de Saint-Alban. Propriété de François Madeuc en 1536. En 1689, le portail de la cour était marqué d'un écusson aux armes pleines du Guémadeuc, surmonté d'un casque, avec une forme de mitre au-dessus, au milieu de laquelle paraissait une "teste" d'homme pour timbre ;

Voir aussi  "[Le château de la Ville-Nihon à Pléneuf-Val-André](#)"



■ le manoir de la Ville-Pichard (XV-XVIème et XVIIIème siècles). Propriété de Jean Juhel de Landehen (en 1500), de Jean Galodec (en 1576), Julien Roussel (en 1583). La demeure est inscrite au nom de descendants de ce dernier jusqu'en 1693. En 1729, on trouve les noms de Jean Sévère de Rieux, du marquis Charles d'Andigné, du marquis de la Moussaye. L'édifice avait été reconstruit au XVIIIème siècle ;

■ le manoir de Quinrouët ou Quenrouët (XVIIème siècle). Propriété d'Ollivier Guillard (en 1555), de demoiselle Marguerite Guillard, épouse de Guyon de Flot (en 1583), François Guichard (en 1778) ;

■ le manoir de Vauclair ou Vauclerc (XVIème siècle). La seigneurie du Vauclerc était tenue au XIVème siècle par les Madeuc, aux XVème et XVIème siècles par les de La Motte, et plus tard par les de Rieux, familles illustres du Penthièvre. Propriété de Christophe de La Motte en 1536. Dès 1436, cette seigneurie jouissait d'un droit de foire à la chapelle Saint-Jacques, privilège reconnu par lettre patente de Jehan, duc de Bretagne, concédant à Guyon de la Motte, seigneur de Vauclerc, *"droit de foire en ladite chapelle estant es fiel dudict seigneur de Vauclerc pour en jouir luy et ses successeurs avec coutumes, devoirs, amendes et autres droits"*. Un aveu de 1554, lui concède des droits de bouteillage et autres droits de fondation, *"celui de visiter et étalonner les mesures à l'assemblée qui se tient le dict jour à Saint-Jacques, autour de la chapelle"*. Un aveu de 1569, lui concède des droits d'enfeus, sépultures, chapelles, armoires, tombeaux, bancs et autres dans la chapelle Saint-Jacques. Lors d'un procès de 1746, les témoins déclarent que l'écusson d'argent *"à trois barres de gueules engrêlées"*, qui étaient les armes pleines de la seigneurie du Vauclerc, étaient placés de temps immémorial près de la porte de la chapelle, et que les plaids généraux de la juridiction du Vauclerc se tenaient tous les ans et sans assignation près de la dite chapelle, la veille du jour de Saint-Jacques. Depuis la Révolution, la propriété a passé en diverses mains. A noter que le château de Vauclerc a longtemps été habité par la famille d'Anycan de Lépine (le frère de Mme d'Anycan, le général de Lourmel, aimait venir y passer ses différents congés) ;

Nota 6 : Plus heureux que le Guémadeuc dont il ne reste plus une muraille, le Vauclerc a été cependant mutilé à diverses reprises. Il ne lui reste plus qu'une tour, et sa charpente a été en partie abaissée ; mais si amoindri qu'il soit, ses douves et ses étangs comblés, il ne présente pas moins de respectables vestiges de sa vieille origine. Les fenêtres de sa façade, près du toit, aux armoiries de leurs anciens propriétaires [Note : Cette dépendance de la maison de Rieux est venue aux propriétaires actuels par héritage de leur auteur, M. Minet, l'honorable régisseur du château de la Hunaudaye], et son pignon avec pierres sculptées en bordure lui ont conservé son caractère seigneurial. Nous avons déjà donné les armoiries des Tournemine de la Hunaudaye. Les sires du Vauclerc (de Rieux d'Asserac), alliés des précédents, portaient : « d'azur à dix besans d'or, 4,3,2,1 ». Le Vauclerc, qui

s'orthographe aujourd'hui *Vauclair* a pour étymologie les deux mots latins : « *Vallis clara, le Val illustre* ». Les armes qui marquent au front le noble vieillard sont comme un sceau indélébile que la caducité ne saurait lui faire perdre. Dès 1436, le Vaucler jouissait d'un droit de foire à la chapelle Saint-Jacques. Le 24 mai de cette année, des lettres-patentes de « *Jehan, duc de Bretagne, seigneur de Penthièvre* » concédèrent à *Guyon de la Motte, seigneur du Vaucler*, « *droict de foire en la dicte chapelle, estant es fiefs du dict seigneur du Vaucler, pour en jouir eux et leurs successeurs, avec coustumes, devoirs, amendes et aultres droicts* », la dicte seigneurie du Vaucler se trouvant réunie dans celle de Montaffilant en la personne du comte de Rieux [Note : Analyse des titres produits au procès pendant entre le comte de Rieux et le comte de La Marck. Rennes, Vatar, 1746]. Un Aveu de 1551 reconnaît au sire du Vaucler, en outre des droits de « *bouteillage et aultres droicts de fondation, celui de visiter et étalonner les mesures, à l'Assemblée qui se tient le dict jour de Saint-Jacques, autour de la chapelle* » (Analyse des titres produits au procès pendant entre le comte de Rieux et le comte de La Marck. Rennes, Vatar, 1746). Le 15 juin 1569, la veuve du sire de La Motte, seigneur du Vaucler, est *Catherine de Tournemine* qui, en sa qualité de tutrice de ses enfants mineurs, rend aveu à la seigneurie de Penthièvre pour partie de la terre du Vaucler. Elle s'inféode « *des droicts d'enfeux, sépultures, chapelles, armoiries, tombeaux, bancs, lisières et aultres droicts dans la chapelle St-Jacques* » (Analyse des titres produits au procès pendant entre le comte de Rieux et le comte de La Marck. Rennes, Vatar, 1746). Dans le procès de 1746, les témoins déclarèrent que l'écusson d'argent « *à trois barres de gueules engrêlées* » qui étaient les armes pleines du Vaucler avaient autrefois existé au-dessus de la principale vitre du maître-autel de ladite chapelle ; que le « *Cep et collier* » de la seigneurie du Vaucler était placé de temps immémorial près de la porte de la chapelle ; enfin que les *Plaids généraux* de la juridiction du Vaucler se tenaient tous les ans et *sans assignation*, près de ladite porte, la veille du jour saint Jacques, patron de ladite chapelle (Analyse des titres produits au procès pendant entre le comte de Rieux et le comte de La Marck. Rennes, Vatar, 1746). Contre ces prétentions, le seigneur de Bienassis n'avait à faire valoir qu'un mandement de l'Official de Saint-Brieuc du 26 août 1484 et un procès-verbal d'août 1526, réservant en sa faveur certains droits de chapelainie et la fondation, à Saint-Jacques, de quelques messes. En 1785, les choses ont changé. Une lettre de *M. Jehannès du Haut-Champ*, régisseur de Bienassis, nous apprend que *M. le comte de la Villethéart* se préoccupe de faire payer par les vassaux de Pléneuf les rachapts non acquittés au comte de Rieux, son vendeur. Saint-Jacques, avec sa

chapelle, y est mentionné. Le projet de vente que nous avons sous les yeux comprenait : 1° un fief de haute justice, en la paroisse de la Bouillie, nommé le baillage de la Hunaudaye ; 2° le baillage de Montafilant (même paroisse) ; 3° le baillage du Vaucler (même paroisse) sur lequel était due une rente aux Augustins de Lamballe, pour fondation de messes « pour le repos des âmes des ancêtres de Monseigneur » (le comte de Rieux) ; 4° le droit aux foires et marchés du Chemin-Chaussé, c'est-à-dire seulement « du côté de la Bouillie, dans la Rue du Chemin-Chaussé, etc. » ; 5° en la paroisse de Saint-Alban, le baillage du Vaucler et de Horiolo, en cette paroisse, y compris « les droits de fondation de l'église paroissiale de St-Alban, tels qu'ils sont reconnus par la transaction passée avec M. le prince d'Artemberg, ainsi que les droits sur la chapelle de Saint-Jacques » (Analyse, etc., 1746) (texte d'un ancien rédacteur à la chancellerie).

Nota 7 : Les sires du Vaucler et de la Hunaudaye au siège de Lamballe. — Mort de La Nouë Bras-de-Fer : L'histoire nécessairement restreinte que nous nous sommes imposée ne nous permet pas d'entrer dans de plus longs détails sur le Vaucler. Les superbes vitraux de Moncontour (*Monument historique*) dont l'un, à l'effigie d'un sire de La Motte et aux armes de La Motte-Vaucler [Note : Le donateur à genoux y est présenté par Saint Jacques le Majeur. — M. de Courcy. — *De Rennes à Brest et à Saint-Malo*, Paris, Hachette], attestent encore la munificence de nos hauts et puissants seigneurs. Si les huguenots, qui occupèrent Moncontour sous la Ligue, ne les détruisirent pas, c'est que, dans les rangs de l'armée royale combattait un sire du Vaucler, et « les loups ne se mangent pas entre eux ». Nous ne citerons que pour mémoire le nom d'Olivier du Vaucler, capitaine gouverneur, en 1350, des « ville et château de Lamballe » et la donation aux Augustins faite, en 1378, par le chevalier-seigneur dudit nom, du « terrouer où estoit establee la foire aux chevaulx, pourecaulx et aultres bestes, à la feste de Saint Denis et le lendemain », à condition de dire annuellement une messe ô notes (chantée) [Note : La messe chantée était dite pour le repos de l'âme de la mère du donateur, enterrée dans cette chapelle fondée en 1337 par les Tournemine de la Hunaudaye], en échange des droits et profits que cette foire rapportait au Monastère ainsi gratifié (*Archives départementales, Registre des Augustins*) [Note : A la place de ce couvent dont les moines furent dispersés sous la Révolution s'élèvent à la fin du XIX^{ème} siècle (vers 1894) la Justice de paix, l'Ecole communale et la Poissonnerie. La chapelle dite de « l'Ave Maria » existait encore à la fin du XIX^{ème} siècle et servait de magasin]. Enfin mentionnons Guyon de la Motte, seigneur du Vaucler, qui fut, en 1459, l'un des ambassadeurs envoyés

à Rome par le duc François II pour solliciter du Pape l'érection de l'Université de Nantes. Sous la Ligue dont nous parlions tout à l'heure, à l'occasion des vitraux de Moncontour, La Nouë, *bras de fer*, qui dirigeait en personne les opérations du siège de Lamballe était d'avis de lever ce siège, son artillerie étant jugée par lui insuffisante. « *Mais messire de la Hunaudaye (qui était l'un des capitaines royalistes) pressoit fort qu'on assiégeât, son chastcau n'estant qu'à 2 lieues de Lamballe, et le marquis d'Asserac faisoit le semblable, duquel la maison du Vaucler qui estoit à sa femme estoit aussy à 2 lieues* » (Mémoires de Jehan du Matz). On en connaît le résultat : La Nouë, voulant voir par lui-même si la brèche faite par ses canons permettait de tenter l'assaut tomba du haut de l'échelle où il était monté, près de la porte de Bario, blessé à la tête d'une balle d'arquebuse. Transporté à Moncontour, ce grand homme de guerre vécut encore quinze jours et, sans son chirurgien qui, soit inexpérience, soit entêtement criminel, ne consentit pas à l'opération du trépan, il est probable que La Nouë n'eût pas succombé (Mémoires de Jehan du Matz). Henri IV pleura la perte de son illustre serviteur tombé, disait le Roi, au siège d'une « *bicoque* ». Tout protestant qu'il était, Bras-de-Fer édifia son entourage, tant catholique que huguenot, par ses sentiments de foi profonde et sa chrétienne résignation. A cette époque néfaste, nos campagnes furent l'une après l'autre pillées et dévastées. En 1591, les incursions de la garnison de Moncontour ruinèrent Hillion. Nos archives de la Villepierre nous ont conservé le mémoire des centaines d'écus qu'il en coûta au Recteur de cette paroisse, généreux otage dont la rançon s'augmenta de frais de prison et d'escorte. En 1592, (13 mai), le capitaine Quensal, venu du Guémadec au secours de Saint-Brieuc menacé par la Ligue, reçoit « *un pot d'hypocras, 8 pots de Gascogne, des confitures, quelques pains et des viandes* » (Lamare. — *Histoire de Saint-Brieuc*, page 73). En 1597, le lendemain de Noël, « *les soldats du régiment du sire de Vauvrix, cantonnés à Saint-Brieuc, Quessoy et Hillion* », mirent le feu à l'église de Planguenoual. Tel est, aussi succinct que possible, le résumé des souvenirs que laissa chez nous la Ligue, l'une de nos plus tristes guerres civiles (texte d'un ancien rédacteur à la chancellerie).

Voir aussi  " [**Le château du Vauclerc ou Vauclair à Pléneuf-Val-André**](#) "



- la maison de Bellevue (1759), où est né le général de la Motte Rouge en 1804 ;

- la maison du Fraische (1716, 1758 ;

- la ferme de la Vigne, où ont été réemployés des éléments de l'ancien manoir du XVIème siècle. Propriété successive de Perrot de la Houssaye (en 1422), Gillette du Boisjéhan (en 1440), Jean La Lorgénil (en 1480), François Millon, sieur de La Ville-Morel (en 1536 et 1538), Françoise de la Motte (en 1556), Bertrand de la Goublaye, sieur de Nantois (en 1600), Françoise de Colligny (en 1683), Charles de la Goublaye (en 1684), Marie Delpeuch, épouse de Charles de la Goublaye (en 1699) ;

- l'Hôtel de Ville (1884), oeuvre de l'entrepreneur Corbin. L'édifice, qui s'appelait jadis le château le Rosmeur, a été construit par M. Foucaud, un banquier rennais. De 1919 à 1933, le bâtiment est transformé en hôtellerie par M. Bouguer, banquier originaire de Pléneuf-Val-André. Cet édifice est acheté en 1960 par la municipalité ;

- le presbytère (1767), situé près de l'emplacement de l'ancienne église. Une inscription est gravée sur une pierre de granit au-dessus de la porte d'entrée "M.P.B.R.d.P. - 1767" (signifiant "Messire Pierre Bertrand, Recteur de Pléneuf"). Cet édifice remplace un autre, déclaré, le 8 mars 1716, inhabitable, et qui avait été exécuté par le maître maçon Gilles Bahier, au frais de la Fabrique, sur un terrain donné à la paroisse par les seigneurs du Guémadeuc. Après l'exil du Recteur, M. Pierre Bertrand, il est désaffecté de sa destination pendant toute la

tourmente révolutionnaire et sert de caserne à un corps de troupe. Il est rendu à la Fabrique en vertu de la loi du 2 avril 1802 (18 Germinal an 10) et prolonger, après 1833, de huit mètres aux frais exclusifs de la Fabrique (registre des délibérations de 1833 : "d'après une autorisation spéciale de Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc, le Conseil de Fabrique, vu que le Presbytère était trop petit pour loger convenablement le Clergé de la paroisse et les deux frères des Ecoles Chrétiennes qui doivent loger et prendre pension chez le Recteur, avons reconnu la nécessité d'agrandir le bâtiment"). Dans une séance de délibérations datée du 17 mars 1833, il fut décidé que le rez-de-chaussée servirait de classe pour les frères des Écoles Chrétiennes, et que si cette société venait à être supprimée, ce local ne pourrait être attribué qu'à un maître choisi par la Fabrique, reconnu et approuvé par Mgr l'Evêque. En 1863, M. l'abbé Dobet-Desforges fait exécuter des réparations importantes et certains aménagements au bâtiment existant. On y voyait jadis une statue de la Vierge à l'Enfant du XVIIème siècle et sous le socle se lisait l'inscription "Messire Mathurin Nicolas, recteur de Pléneuf 1667" ;

■ Nous signalons un certain nombre de fontaines sur le territoire de Pléneuf : La fontaine Saint-Pair, près de la forge du Bourg. Les fontaines de Lesquen, de la Ville-Pichard, de Saint-Rieul, de Mouille-Jabot et les Noës de Coq, au Temple. Les fontaines du du Vaucler, de Bel-Orient, de la Ville-Nihon. La fontaine du Prétot, située dans le pré du même nom (son eau très limpide avait la réputation de guérir les maladies de poitrine et s'attira ainsi, dans des temps qui ne sont pas éloignés, une nombreuse clientèle). Dans la partie Est du Verdelet, il y a une fontaine qui eut autrefois la vogue (elle servait à désaltérer les Lamballais qui y venaient en partie de plaisir) ;

■ les moulins à eau du Vauclair (au-dessous du près de l'Etang), du Vauclair (situé sur la Flora, près de Dahouët), de Madeuc (occupé autrefois par Emile Sorgnard), de la rivière du Pont-Gagnoux, de Nantois, des Rabeilles (sur la rivière qui vient de Saint-Rieul à la Ville-Bricaud) ;

■ les moulins à vent de Vauclair ou Vaucabé, de Guémadeuc, de la Vigne, de la Ville-Brexele ou Ville-Braxeley (d'après un aveu du sieur Bernard de la Goublaye daté de 1639), de la Motte-du-Meurdel (ainsi nommé dans un contrat de 1680), de la Ville-Tourniol, du Tertre-au-Roc (dépendant des moulins à eau de Madeuc et de Vauclair), de la Ville-Berneuf, des Erquerdes (entre Saint-Rieul et la Ville-Bricaud) ;



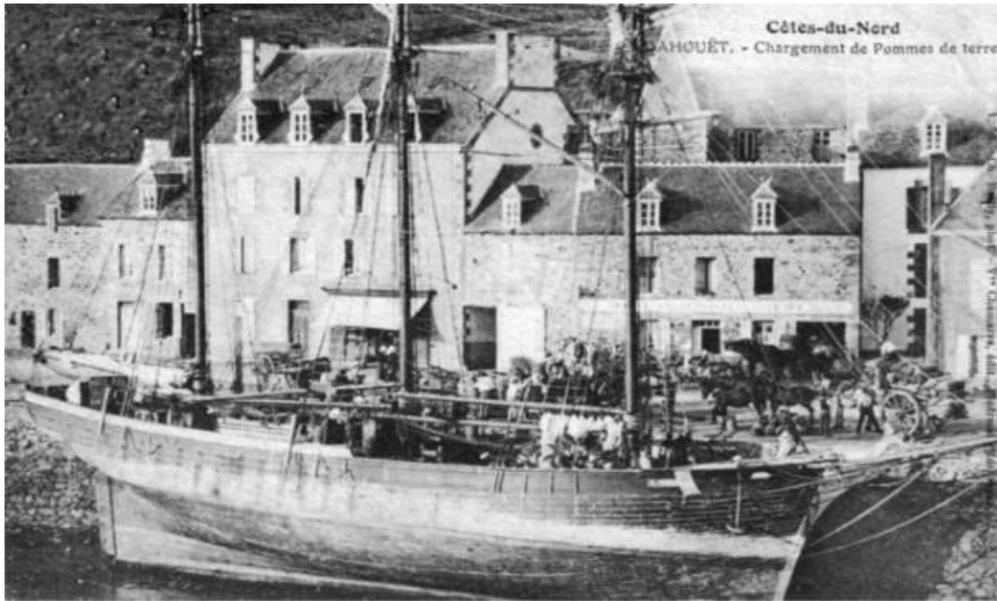
52

PLENBOUT (A. A. (G. A. du Nord). — Le Lavoir

ND. Phot.

A signaler aussi :

- le cairn de la Ville-Pichard ;
- les trois dolmens ;
- le corps de garde de la Guette (1746 - 1795), situé à la pointe de la Guette. Il est agrandi en 1795 ;
- le souterrain de Quinrouët (âge du fer) .
- l'établissement de Dahouët (époque gallo-romaine) ;
- les vestiges du camp romain de la Ville-Brexelet et de Bel-Orient ;
- le port de Dahouët. Dahouët est cité dès 1419 (Archives des Côtes d'Armor, 1 E 312) et le havre de Dahouët dès 1501. Les navires de ce havre pêchaient sur les bancs de Terre-Neuve dès 1510 ;



■ l'ancien château du Cloître ou Clouestre. Certains historiens prétendent qu'il y aurait eu là, dans les siècles passés un monastère de moines. Après la destruction du château du Guémadeuc (en 1590), c'est là que durent se retirer, pendant quelques temps, les seigneurs du Guémadeuc. Etienne Baude, marquis de la Vieux-Ville, seigneur du Guémadeuc, y habitait en 1785 (A. D. E. 1809) ;

Voir aussi  " [Le château du Cloître ou Clouestre à Pléneuf-Val-André](#) "

■ l'ancien château de Guémadeuc, aujourd'hui disparu. Il a été plusieurs fois attaqué et pris par les Anglais. Le château est détruit à la suite d'un siège le 23 avril 1590 : *"vers Pâques 1590, Michel Frotet de la Bardelière arriva par mer avec 300 royaux, de la poudre, des boulets et les deux plus grosses pièces de la ville de Saint-Malo... D'autre part, Mercoeur envoya un nombre égal de ligueurs lamballais, sous le commandement du capitaine Roy, pour agir de concert contre le château... Ils établirent leurs positions sur le lieu dit Tertre du Minihiy, Tertre Mulon, et de ce point dominant la forteresse, ils la battirent en brèche. Comme les assiégeants s'y précipitaient, la garnison y mit le feu..."*. Il ne reste aujourd'hui aucun vestige de l'antique château. Une certaine quantité de ses pierres sont entrées dans la construction des vieilles maisons de Dahouët et du nouveau château du Cloître. Une autre partie a servi à la réparation de la vieille église. La famille Guémadeuc s'est éteinte. Rolland de Guémadeuc fut chambellan de François II, et Françoise de Guémadeuc donna le jour à l'immortel cardinal de Richelieu. Le dernier seigneur du château fut Toussaint de Guémadeuc, baron de Blossac. La famille du Guémadeuc, tout en conservant le château n'y habitera plus après sa destruction en 1590. Très anciennement, les seigneurs se nommaient Madec ou Madeuc.

Propriété de Rolland Madeuc en 1300 et de François Madeuc en 1536. Le domaine demeure dans la famille jusqu'en 1690, époque à laquelle Armand Jean, duc de Richelieu, fils de Marie Françoise, marquise de Pont-Courlay, le vend à François Berthelot, conseiller au Conseils du Roi. Par la suite, les possesseurs successifs sont : Etienne Berthelot, directeur général de l'artillerie (par donation de son père par contrat de mariage en 1689), Agnès Rioult Douilly, femme d'Etienne Berthelot (acquêt de son mari, en 1717), Armand Baudouin, maître des requêtes de l'Hôtel du Roi (héritier d'Agnès Rioult, son aïeule maternelle, en 1759), Etienne Baudes, marquis de la Vieux-Ville (acquêt des Créanciers unis de Armand Baudouin, en 1784), Elisabeth, marquise de Talhouet (An VI, 13 Fructidor. Licitacion avec la Nation à cause de l'émigration de ses frères), Marquis de Talhouet et la Comtesse de la Grande Baronnie de Courteleux de Cantaleu (héritiers de leur mère, en 1814), Pierre Tueux, député (par acquêt en 1820), Fanny Tueux, dame Julou (héritière de son père en 1832), Monsieur Julou, son fils (héritier de sa mère), le Comte Louis d'Aubert (acquêt en 1800). L'auditoire du Guémadeuc est décrit dans un "minu" daté de 1759 : *"Ledit seigneur affirme tenir pour l'exercice de sa juridiction un très ancien auditoire privatif à tous autres, réparé depuis peu à neuf, aux armes de Berthelot qui sont : d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 bezans d'or, 2 et 2. Ledit auditoire est situé au bourg, proche l'entrée du cimetièrre (actuellement près de la maison de Mme Hercouët). A proximité de la porte est un ancien poteau de justice avec ceps et collier, et s'y tiennent leurs audiences de ladite juridiction seule au jour de Lundy, de tout temps immémorial "*. « On ne voit plus que l'emplacement, dans la paroisse de Pléneuf (Côtes-du-Nord), de ce berceau de l'illustre famille de Guémadeuc. Il fut à plusieurs reprises brûlé par les Anglais qui ont fréquenté assez souvent la côte, puis il fut entièrement détruit, à la suite des guerres de la Ligue. Cette terre avait été érigée en bannière par le duc Pierre II, en faveur de Thomas de Guémadeuc » (Bretagne contemporaine, t. III, Côtes-du-Nord, p. 18) ;

Nota 7 : Le Guémadeuc, assez fort pour tenir « quelques heures » contre toute une petite armée et deux pièces de canon, ne paraît pas avoir jamais été en guerre ni en procès avec Bienassis. Les rivalités de ses châtelains avec les seigneurs du Vaucler consistaient plutôt en disputes de préséance ; et quant à ces derniers, leur seule guerre sérieuse avec la maison de La Marck, à l'occasion des droits de fondation de Saint-Jacques ne fit mettre en batterie de part et d'autre que des pièces de procédure. Entre le Guémadeuc et le Vaucler, il y avait d'ailleurs une frontière naturelle, le Val descendant directement de Pléneuf à la mer, le Val en

dret, c'est-à-dire le Val en droit (prononcez dret) chemin, dont on a fait le Val-André. Si l'on n'admet pas cette étymologie, par trop simple pour plaire aux savants et amateurs de légendes, nous ne voyons pas d'inconvénient à mettre Saint André de la partie. En Armorique, c'est bientôt fait, car les Saints y sont exceptionnellement complaisants, mais il ne faudrait pourtant pas confisquer l'Apôtre au profit d'un caprice, et si un miracle nous l'eût donné, notre Val se fût appelé Val Saint André, nom qu'il n'a jamais porté. Le frère de Pierre était, il est vrai, un pêcheur : pas plus au Val qu'à la « Villa Piscatorum » il n'y a trace du moindre Apôtre. Songez au surplus que ce fut André qui évangélisa les ancêtres de nos amis les Russes, prêts à invoquer à notre rencontre un pieux alibi. A quelques cents pas des dunes qui continuent, du côté de Dahouët, la plage du Val-André, un marais a remplacé l'étang du château. La chapelle Saint-Symphorien qui a donné son nom à la grève bordée par ces dunes a elle-même disparu. Le Cloître, n'a de claustral que ses murs élevés longeant, au départ de Pléneuf, la route de ce bourg à Saint-Alban vers Lamballe, et il n'y a pas que les moines à se clore. « Le Guémadeuc, après avoir été longtemps possédé par les seigneurs de ce nom, passa dans la maison de Vignerot, marquis de Pontcourlay. Il fut vendu par le duc de Richelieu au sieur de Berthelot, Vendu une seconde fois en 1719, il fut acquis par Agnès Rioult de Douilly qui avait épousé Etienne de Berthelot, et (au temps où Ruffelet l'écrivait — vers 1770 —), il était encore possédé par son petit-fils, M. Baudoin, maître des requêtes » (Ruffelet. — Annales). Nous avons vu, par ailleurs, que messire de Guémadeuc venait, immédiatement après le baron de la Hunaudaye sur la liste des « Etats de Bretagne, convoquez à Vannes, le 27 septembre 1610 ». Le Guémadeuc joint à la gloire d'avoir vu son nom porté par une des plus grandes maisons de France et de Bretagne l'honneur d'avoir eu pour régisseur, au XVIIIème siècle, un agronome distingué, M. Le Dosseur (c'était son nom) fut l'un des inspirateurs de nos premières Ecoles d'économie rurale. Dès 1762, les Etats assemblés à Saint-Brieuc avaient institué une Société d'agriculture. En 1769, M. Le Dosseur fut adjoint par les mêmes Etats aux sociétaires précédemment nommés : MM. de Rabec (chanoine), de Tramain, Digautray-Deslandes, Boitidoux, Armez du Poulpry et de La Salle Le Mée (texte d'un ancien rédacteur à la chancellerie).

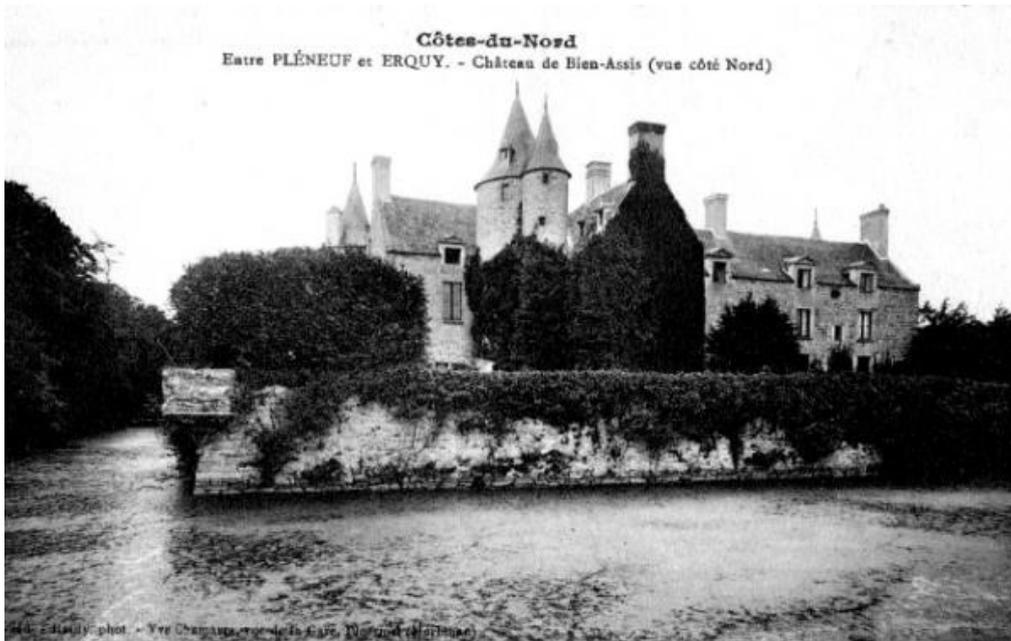
Voir aussi  " **Le château du Guémadeuc à Pléneuf-Val-André** "

■ les autres anciennes demeures : - Bienlivient ou Bienyvient (propriété de Jean Le Feslé en 1472, Louis Déron, Laurent Paignon, Laurent Luzé, Jacques Thomas, -

la Boulaye (propriété de Charles de la Motte en 1538, Jeanne Sévère de Rieux en 1729), - le Bourgneuf (propriété de Mathurine Gouyon en 1419, Guillaume Le Sénéchal en 1496, Guillaume Grimaud en 1555, Antoine des Ménils pour partie en 1639, le sieur Thomas du Bourgneuf en 1758, François Quintin, fils de François et de Louise Renault, en 1538), - Château Jolly ou Chastiaux Jolli (maison noble, voisine du Vaumadec et habitée en 1648 par Mathurine Le Moulmier), - Cloître ou Clouestre (consiste en manoir, maison et métairie noble avec moulin à vent ruiné par la foudre, en 1759, Jean Le Dosseur de Dampierre, y habitait en 1717, comme régisseur de tout le domaine), - Croix Baudot (métayers en 1655, Jacques l'Hostellier), - les Chastelets (propriété de Jean Galodec en 1576, de demoiselle Jeanne Marie Bouexel, épouse de Jean Jouannin, en 1713), - Croix Heliguen (propriété de François du Guémadec en 1558, Thomas Guémadec en 1585, Agnès Riout Douilly Masières et Colombier en 1722), - Denoual (propriété de Françoise Guémadec en 1538), - Galimènes (propriété de la famille Guémadec), - Havre de Dahouet (aveu, en 1636, par Antoine Héliguen, pour un jardin avec maison et colombier, afféagement en 1638 à François Denis, sieur de la Vallée), - La Haye des Menils (minu et aveu de Jean Gallodec en 1539, et de Julien Regnault en 1639), - La Motte (aveu et mini en 1428 par Rolland de Houssaye, puis propriété de la famille Guémadec), - La Porte ou ferme du Guémadec (en 1655, Jean Carla est fermier), - La Salle (maison située au bourg et habitait en 1506 par Guillaume Chouesmel, seigneur de la Ville-Pierre), - La Maison Neuve (habitée en 1724 par Pierre Quintin), - Maison de la Noë ou Noës (propriété de Jean Bourgaud en 1690, Jean Lévêque en 1758), - Peillac (faisait partis jadis du domaine du Guémadec, Jacques Barbedienne était fermier en 1655), - Pont Gagnou (propriété d'Agnès Riout Douilly en 1722), - Rabeix ou les Rabeilles (propriété de Françoise du Foix en 1583, Claude Le Borgne en 1654, Catherine du Foix en 1673, Françoise du Foix en 1683, Suzanne Le Borgne en 1738, François d'Argaray de St Vreguet en 1758), - Salines de Dahouët (aveu rendu en 1538 par la famille Dandigné, maison acquise d'Antoine de la Chapelle, sieur des Moulins), - Ville Bricaud (propriété de Thomas du Guémadec en 1585), - Ville Brexelet (en 1583, vente de la Ville Brexelet, saisie sur Claude du Fay, et adjugée à Charles de la Goublaye, sieur du Tertre Pepin, pour 2200 livres, et propriété de Marie Delpuech en 1693), - Ville Madeleine (propriété en 1661 de Yves Labbé sieur de la Ville Bricaud, dont l'héritière fut Noelle Labbé, sa soeur, dame de la Ville Brexelet. A noter que, en 1639, Marie des Menils avait présenté un aveu pour le manoir et les terres de la Ville Madeleine), - Ville Rault (propriété de Nicolas Maduc en 1480, François Millon en 1538, Françoise de la Motte en 1556), - Vaumadec (domaine du Guémadec, avec chapelle Saint-

Sauveur, colombier, ..), - Tertre Horo (propriété de Thomas de Langon en 1424, Françoise du Guémadeuc en 1558, Agnès Riout-Douilly en 1722), - Trégot (propriété de Guillaume Rogon en 1538, Laurent Mayot en 1684) ;

Voir aussi  " **Les vieux manoirs, fermes et maisons de Pléneuf-Val-André** "



ANCIENNE NOBLESSE de PLENEUF-VAL-ANDRE

Le château de Guémadeuc appartient en 1300 à Rolland Madeuc. Pierre II érige cette seigneurie en bannière, en 1451, en faveur de Thomas de Guémadeuc. Rolland, son fils, chambellan du duc François II, épouse, en 1460, Isabeau Goyon. Rolland de Guémadeuc épouse Péronnelle de Coëtquen, fille de Jean de Coëtquen, grand-maître de Bretagne. Jacquemine est mariée à Alain du Cambout, et Thomas, grand écuyer de Bretagne, à Jacquemine de Beaumanoir. Françoise de Guémadeuc épouse François de Vignerons, dont elle a Armand, duc de Richelieu. Au XVII^{ème} siècle, la seigneurie de Pléneuf (Pléneuf-Val-André) passe à la famille Richelieu, qui la vend à des financiers, les Berthelot de Pléneuf. Le château de Guémadeuc possédait jadis un droit de haute, moyenne et basse justice et appartenait à M. Baudouin de Guémadeuc avant la Révolution. La seigneurie passe ensuite entre les

mains de la famille Baude de la Vieuville. Les sénéchaux du Guémadeuc sont : le sieur Micault en 1710, le sieur de la Ville-Etienne et juge en 1720, le sieur de la Goublaye et juge en 1729, le sieur de Lancelot et juge en 1737, etc.. Les procureurs fiscaux sont : Maître André Raoult en 1660, Julien Lévêque en 1710, Rolland Chouesmel en 1729, sieur de Saint-Vreguet d'Argaray en 1749 et Toussaint Gicquel de 1771 à 1782. Les notaires sont : Noël Quintin et Julien Lévêque en 1736, Beurrier et Gallet en 1770, Bellanger et Genty en 1776. Les greffiers sont Julien Lévêque en 1710 et Toussaint Gicquel en 1720. En 1559, nous trouvons le nom de Maître Le Roux, Procureur au Présidial.

Guémadeuc (de), olim **Madeuc**, sr. et châtelain de Guémadeuc, en 1451, en Pléneuf (aujourd'hui Pléneuf-Val-André), — baron de Callac et sr. de Cadoudal, en Plumelec, — de la Tourniole, en Pleudihen, — de l'Estourbillonnaye, en Ercé, près de Gosné, — de Trévécarr, en Escoublac, — vicomte de Rezé, paroisse de ce nom, — sr. de la Roche-Ballue, en Bouguenais, — de Blossac, en Goven, — de Crenolle, en Plessala, — baron de Pont-l'Abbé, — sr. de la Vigne, en Plurien, — de la Vannerie, en Haute-Goulaine. Ancienne extraction chevaleresque. (Arrêt du 26 juillet 1670). — Quatorze générations en 1670. — Réformes et montres de 1423 à 1478, en Pléneuf, évêché de Saint-Brieuc, et Pleudihen, évêché de Dol. Blason : *De sable, au léopard d'argent, accompagné de six coquilles de même, 3, 3.* (Sceau de 1276). Illustrations : Olivier Madeuc est nommé avec Alain d'Angoulvent, Guillaume Hersart et Rolland Kaergoët, écuyers, dans une procuration datée de Limisso, en avril 1249. (Charte de Nymoc.) — Rolland ratifie le traité de Guérande en 1381. — Autre Rolland, chevalier de l'Hermine en 1454, et chambellan du duc Pierre II. — Plusieurs gouverneurs de Fougères, Ploërmel et Saint-Malo, dont l'un député de la noblesse aux Etats généraux de 1614. — Armand-Jean-François, lieutenant au régiment du Roi, tué à Nerwinde en 1693. — Sept chevaliers de l'ordre du Roi (dont Thomas, père de Suzanne). (Voir *Chevaliers bretons de Saint-Michel*, pp. 167 et suiv.). — Sébastien, d'abord aumônier de la Reine, puis abbé de Saint-Germain-des-Prés, et enfin évêque de Saint-Malo, de 1671 à sa mort, en 1702. — Suzanne, soeur du précédent, prieure de Locmaria, puis première abbesse du Mont-Cassin. — N..., aussi abbesse du Mont-Cassin, après sa soeur Suzanne. La branche aînée fondue en 1626 dans Vignerot de Pontcourlay, dont les enfants furent substitués aux nom et armes du Plessis-Richelieu ; — celle de Crenolle dans Quengo, dès 1464, par le mariage de Béatrix Madeuc avec Rolland du Quengo. La maison de Guémadeuc est déclarée par du Paz *très noble, grande et ancienne*. On peut en juger par ses alliances avec les Briquebec, en 1300, — Penhoët, 1330, — Combours,

1338, — Gouyon-Matignon, — Kerimel, — Budes, — Montbourcher, — Péan, — Villeblanche, — Coëtlogon, — Rostrenen, — Quéléneq, — Coëtquen, — Sévigné, — Beaumanoir, — du Besso, — Breil de Pontbriant, — Kersauson, — Parcevaux, — Ruellan, etc., etc. [Histoire généalogique des Budes]. «Thomas, sr. de Guémadeuc, de Québriac, etc., vicomte de Rezé, baron de Blossac, etc., grand escuier de Bretagne, épousa Jacquemine de Beaumanoir, fille de Jacques, vicomte de Besso, et de Jeanne du Quéléneq, sa deuxième femme, dont : Toussaint, sr. du Guémadeuc, mort sans enfants. — Thomas, — Marguerite, qui épousa : 1° le sr. de la Charronnière, et 2° Charles de Boucherolles, baron de Hergueville ; — Jacquemine, mariée à René du Breil, sr. de Pontbriant et du Pin ; — Suzanne, mariée 1° à François de Kersauson, dont René, sr. de Kersauson, tué au siège de Saint-Omer, en 1638 ; — 2° à Alain de Parcevaux, sr. de Mézarnou, dont Françoise, dame de Mezarnou, femme de René Barbier, marquis de Kergean ; — 3° à Jean de Kerliver, sans enfants. Thomas, sr. de Guémadeuc, etc., baron de Blossac, vicomte de Rezé, etc., se maria avec Jeanne Ruelan, fille de Gilles, sr. du Rocher Portal, et de Françoise de Nicolais, et soeur aînée de la duchesse de Brissac. Marie-Françoise, dame de Guémadeuc et de Québriac, baronne de Blossac, vicomtesse de Rezé, fille unique, a hérité encore, à cause d'Hélène de Beaumanoir, marquise d'Acigné, sa cousine, des baronnies de Pont et de Rostrenen, de la vicomté du Fou, des seigneuries du Quéléneq, etc. Elle a épousé en premières noces François de Vignerot, marquis de Pontcourlay, chevalier de l'ordre du Roi, général des galères de France, et en deuxièmes noces Charles de Grossode, marquis d'Orouet, sr. des Pesselières, gouverneur de Fougères ; de ce second lit, elle a eu des enfants morts jeunes, et du premier sont nés : Armand de Vignerot, dit du Plessis de Richelieu, duc de Richelieu, pair et général des galères de France, le marquis et l'abbé de Richelieu, etc., etc. » (Généalogie des Budes, par Le Laboureur, pp. 67 et 68).

Deux autres seigneuries se partagent la paroisse : Vaucler-la-Vigne et la Ville-Brexelet. La seigneurie de Vaucler avait un droit de justice et tenait des plaids généraux tous les ans à la chapelle Saint-Jacques. Un acte en date du 12 mai 1688, nous révèle l'existence de "cour et juridiction de la Ville-Brexelet".

Lors de la réformation du 11 juillet 1427, plusieurs nobles de Pléneuf sont mentionnés : Roland Madeuc, Guy Bouetel, Charles Madeuc, Olivier de La Vigne et son fils, Hamon de Lesblay, Johan de La Vigne, Olivier Heliguen, Guillaume Juhel, Johan Juhel, Olivier de La Chappelle, Guillaume Morven, Roland Heliguen, Louis Thomas et Roland Gourhant. Guillaume Lision et Johan Oliveric se disent nobles.

Lors de la réformation du 4 juin 1444, plusieurs nobles de Pléneuf sont mentionnés : Guillaume Morvan, Jean Oliveric, Roland Heliguen, Johannet Gourhan, Geffroy de Queleneuc, Jean de La Cour, Olivier de La Chapelle, Louis Thomas, Guillo de Souteville, Roland Madec, Lancelot Goueon, Olive de Kermelo, Honorée de Montboucher (dame de La Vigne), Julienne de La Vigne, Jeanne Garrouet, Simon Heligan, Louis Thomas, Jean Tortebarbe, Julien Guyomar, Rolande La Blay, Théphaine de Lescouet, Macet Juhel, Olivier de La Goublaye.

Lors de la réformation du 9 mars 1536, plusieurs maisons nobles de Pléneuf sont mentionnées : Le Guémadeuc, Le Vaumadeuc, La Ville-Nihon, Le Cloître, Peillac, La Motte et Château-Jolly (à François Madeuc, sieur de Guémadeuc), Le Vauclair, La Boulaie, La Cour, La Ville-Sonnes et Les Rues (à Christophe de La Motte, sieur du Vauclair et de L'Orfeil), La Vigne (à François Millon, sieur de La Ville-Morel), La Ville-Brexelet (à Mathurine Madeuc), Nantois (à Jacques de Lescouet, sieur de La Moguelaye), La Ville-Madeleine (à Jacques Poullain et son épouse, fille de Guillaume Le Gallays), Le Vau-Bailay et Le Menchyl (au sieur de Bien-Assis en Erquy), La Ville-Hatte (à un nommé Helygan ou Heligan) et Trégo.

Déclaration en 1674 des maisons, rentes, "afféagements" possédés par des gentilshommes de la paroisse de Pléneuf : - le seigneur duc de Vendôme et de Penthièvre (différents héritages), - Noble et puissante dame Françoise de Guémadeuc, dame d'Auray et du Pont Courlay (le château de Guémadeuc et domaine), - Noble dame Pélargie de Rieux (le Vauclair, les métairies du Bourg, de la Ville-Pichard, de la Boulaye et autres), - Jean Dufay, sieur de la Ville-Bouexel, et de la Ville-Brexelet (le manoir et ses dépendances), - Ecuyer Dufay, sieur de Rieux (différentes propriétés), - Famille de la Goublaye de Nantois (différentes propriétés), - Jeanne de Bréhand, à titre d'usufruit (maison et métairie de Nanté), - Enfants mineurs Bouan de la Ville-Hatte (le Vaubelet et dépendances), - Sieur Commandeur de la Guerche et des Noës (un fief appelé le Temple), - les religieux Carmes du Guido (des dîmes), - Ecuyer Jean Bouan, sieur de la Noë (fait sa résidence audit Pléneuf où il ne possède aucun héritage noble). Liste des gens qui n'ont pas la qualité de nobles, mais qui possèdent des héritages nobles : - Marie de Menehy (Quenrouët, la Ville-Madeleine), - Mathurin Nicolas Chouesmel (le Pourpry et quelques maisons nobles), - Jean Bouxel (les Châtelets), - Pierre Depais, recteur de Lanfains (Trégo).

A la "montre" (réunion de tous les hommes d'armes) de Saint-Brieuc de 1480, on comptabilise la présence de 17 nobles de **Pléneuf (-Val-André)** :

■ Olivier CHANU (15 livres de revenu) : porteur d'une brigandine et comparât armé d'une vouge ;

■ Guillaume DAVY (1,5 livres de revenu) : porteur d'un paltoc et comparât armé d'une jusarme ;

■ Guillaume DE SAINT MELOIR : porteur d'une brigandine et comparât armé d'une vouge ;

■ Jehan GOURHANT (1 livre de revenu) ;

■ Mathelin JUHEL (10 livres de revenu) : porteur d'une brigandine et comparât armé d'une vouge ;

■ Roland KERMOUET (3 livres de revenu) ;

■ Olivier LE GALLAES (10 livres de revenu) : comparât revêtu d'une robe ;

■ Julien LISION (5 livres de revenu) ; Pierre LISION (5 livres de revenu) ;

■ Bertrand MADEUC (240 livres de revenu) ;

■ Gilles MADEUC (80 livres de revenu) ;

■ Bertrand MADEUC de Villeruhio (80 livres de revenu) : porteur d'une brigandine et comparât en archer ;

■ Lancelot MADEUC (240 livres de revenu) ;

■ Roland MADEUC de Guémadeuc (2000 livres de revenu) : excusé comme appartenant à la maison du duc ;

■ Jehan OLLIVOIT (5 livres de revenu) ;

■ Roland OLLIVOIT (15 livres de revenu) : porteur d'une brigandine et comparât en archer ;

■ Agaesse DE LA VIGNE (1 livre de revenu)